LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 26 MARS 2013

VOLUME 77

ODETTE GAGNON et DANIELLE BERGERON Sténographes officielles

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 110 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT, Me KEITH RITI, Me SIMON TREMBLAY, Me ERIKA PORTER,

INTERVENANTS:

Me PHILIPPE BERTHELET pour la Ville de Montréal Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec Me CLAUDE MAGEAU pour Dessau Me MICHEL DORVAL pour Union Montréal Me LUCIE JONCAS, pour Le Conseil provincial Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec Me NADIA THIBAULT pour Construction Frank Catania Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec Me ÉRIC MEUNIER pour Corporation Sun Média, Groupe TVA et Québécor Média Me GENEVIÈVE GAGNON pour la Société Radio-Canada Me MARK BANTEY pour The Gazette, Gesca, Le Devoir, CTV et Média Transcontinental Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales Me DANIEL ROCK pour M. Bernard Trépanier

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	2
REPRÉSENTATIONS PAR Me CLAUDE MAGEAU	g
REPRSENTATIONS DE Me SIMON TREMBLAY	16
BERNARD TRÉPANIER	
INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT	20

LISTES DES PIÈCES

2257P-598	:	État de renseignements d'une personn	е
		morale au Registre des entreprises	
		(REQ), soit Bermax (9118-9662	
		Québecinc.)	60
2057P-599	:	Entente de travail entre Bernard	
		Trépanier et Dessau en date du 20	
		janvier 2004	111
57P-600 :	Liste	e des paiements effectués à Bermax et	
	Berna	ard Trépanier de 2002 à 2010	131

- 5 -

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26ième) 1 jour du mois de mars, 2 3 PRÉLIMINAIRES LA PRÉSIDENTE : 6 Bonjour à tous. Est-ce que les avocats pourraient 7 s'identifier, s'il vous plaît. 8 Me SIMON TREMBLAY : 9 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le 10 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission. 11 Me KEITH RITI : 12 Keith Riti pour la Commission. 13 Me ÉRIKA PORTER : 14 Érika Porter pour la Commission. 15 Me DENIS GALLANT : 16 Denis Gallant pour la Commission. 17 Me DANIEL ROCK : 18 Daniel Rock pour monsieur Trépanier. 19 LA PRÉSIDENTE : 20 Bonjour, Maître Rock. 21 Me DANIEL ROCK : 22 Bonjour, Madame. 23 Me SIMON LAROSE : 24 Simon Larose pour le Procureur général du Québec. 25

- 6 -

- 1 Me PHILIPPE BERTHELET:
- 2 Philippe Berthelet pour la Ville de Montréal.
- M. YURI TREMBLAY:
- 4 Yuri Tremblay pour l'Union des municipalités du
- 5 Québec.
- 6 Me CLAUDE MAGEAU:
- 7 Claude Mageau pour Dessau Inc.
- 8 LA PRÉSIDENTE :
- 9 Bonjour, Maître Mageau.
- 10 Me CLAUDE MAGEAU:
- Bonjour, Madame la Juge.
- 12 Me DANIEL ROCHEFORT :
- Daniel Rochefort pour l'Association de la
- 14 construction du Québec.
- 15 Me MICHEL DORVAL:
- 16 Michel Dorval pour Union Montréal.
- 17 Me DENIS HOULE:
- 18 Denis Houle et Simon Laplante pour l'Association
- des constructeurs de routes et grands travaux du
- 20 Québec.
- 21 Me NADIA THIBAULT :
- Nadia Thibault pour Construction Frank Catania.
- 23 Me GASTON GAUTHIER:
- Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

VOLUME 77 Le 26 mars 2013

- 7 -

```
Me JULIE-MAUDE GREFFE :
1
        Et Julie-Maude Greffe pour le DPCP.
2
        LA PRÉSIDENTE :
3
        Bonjour.
        Me SIMON TREMBLAY :
5
         Alors, Madame la Présidente.
6
        LA PRÉSIDENTE :
7
        Maître Tremblay.
8
        Me SIMON TREMBLAY :
9
        Oui.
10
        LA PRÉSIDENTE :
11
         Oui.
12
        Me SIMON TREMBLAY :
13
        Donc, j'ai quelques points à vous adresser cet
14
         après-midi premièrement, quant au débat visant
15
         l'ordonnance de non-publication qui couvrait une
16
        partie du témoignage de monsieur Deschamps, les
17
        parties, je parle principalement des médias et le
18
         Directeur des poursuites criminelles et pénales
19
20
        vont discuter. Les notes sténographiques seront,
         comme à l'habitude disponibles demain matin, de
21
         sorte que s'il n'y a pas entente, il y aura un
22
         débat jeudi à quatorze heures (14 h 00) sur la
23
        partie en non-publication du témoignage de monsieur
24
         Deschamps, premièrement.
25
```

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Deuxièmement, tel que ça a été annoncé, Dessau Inc. présente une requête pour obtenir le statut de participant aux travaux de la Commission. J'ai remis à madame la greffière, je ne sais pas si elle peut vous le remettre, des conclusions, on pourrait les qualifier « Conclusions d'amender » parce que la requête de Dessau contient une conclusion assez générale d'obtenir le statut de participant. Après discussion avec maître Claude Mageau qui représente Dessau, il est d'accord avec les trois premières conclusions. Donc, le débat, si je peux le qualifier d'ainsi, de cet après-midi, va porter sur la quatrième conclusion qui se lit comme suit : Permettre aux procureurs de la Commission de limiter les détails de l'information contenue dans les résumés de témoignages anticipés ou encore dans les documents afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête. Donc, à ce moment-ci, je vais m'arrêter, je vais laisser maître Mageau faire ses représentations, pourquoi cette conclusion-là ne devrait pas être accordée par les Commissaires. Et après coup, je

- ferai quelques représentations pourquoi, au
- contraire, une telle discrétion ou une telle
- limitation devrait être laissée aux procureurs de
- la Commission, le cas échéant, bien entendu.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 Est-ce qu'on sait si on est en publication
- 7 présentement?
- 8 Me SIMON TREMBLAY:
- 9 Oui, nous sommes en publication.
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- 11 Oui. O.K.
- 12 (14:06:07)
- 13 REPRÉSENTATIONS PAR Me CLAUDE MAGEAU:
- 14 Est-ce que je dois me rendre à l'avant, Madame la
- 15 Commissaire? Évidemment, je ne suis pas familier
- avec le système là. Le bouton est à quel endroit?
- 17 LA PRÉSIDENTE :
- 18 Ah! Vous le laissez comme ça.
- 19 Me CLAUDE MAGEAU:
- 20 Il n'y en a pas?
- 21 LA PRÉSIDENTE :
- Non, vous n'avez pas besoin d'y toucher, on y
- touche pour vous.
- Me CLAUDE MAGEAU:
- Bon. Parfait. C'est plus facile comme ça. Bonjour,

- 1 Madame la Présidente.
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Bonjour.
- 4 Me CLAUDE MAGEAU:
- Bonjour, Monsieur Lachance. Mon collègue, on s'est
- rencontré effectivement avant l'audition, le début
- de l'audition. Je pensais qu'il y en avait trois
- 8 conclusions là, c'est quatre? O.K. C'est la
- dernière à tout événement là.
- 10 Me SIMON TREMBLAY:
- 11 Oui.
- 12 Me CLAUDE MAGEAU:
- On s'entend là. J'ai compris que mon collègue
- 14 n'avait pas l'intention de contester en fin de
- compte, la qualité de Dessau pour agir dans le
- dossier. Moi, ce que je lui ai dit, j'en ai... je
- 17 l'ai mentionné hier aussi. C'est que je m'objecte à
- ce qu'une telle limite soit donnée à ma cliente
- 19 pour les raisons suivantes. Lorsque nous avons
- 20 présenté la requête, j'ai évidemment signé l'Annexe
- A en tant que procureur de la cliente et ma
- cliente, un représentant de ma cliente a signé un
- engagement de confidentialité aussi en vertu de
- l'annexe B.
- Je comprends très bien que la Commission a

1	le pouvoir de finalement limiter, O.K., établir les
2	limites de statut de participant, lorsqu'on regarde
3	6, 9, 13(b) et tout ça des règles de procédure.
4	Mais, je pense que le point là, il n'est pas là.
5	C'est qu'aujourd'hui devant vous, vous
6	n'avez absolument aucun élément de preuve qui
7	devrait vous amener à limiter le statut de
8	participant de ma cliente pour ne pas bénéficier
9	finalement des mêmes intérêts que non pas des
10	« intérêts », mêmes privilèges que les autres.
11	C'est-à-dire ce qu'on veut limiter, on veut que les
12	procureurs de la Commission aient la discrétion de,
13	finalement tout dépendant de la situation qui va se
14	présenter, de ne pas me transmettre certains
15	documents pour quelques raisons.
16	Donc, un peu comme mon collègue m'a
17	mentionné le cas de Catania Associés qui avait été
18	fait. Est-ce qu'il y avait une raison à ce moment-
19	là pour procéder de cette façon-là? Possiblement et
20	peut-être qu'elle a été effectivement expliquée.
21	Mais, moi, aujourd'hui, on veut tout simplement me
22	limiter alors que je vous soumets bien humblement
23	qu'aujourd'hui il n'y a aucune raison pour laquelle
24	cette limite-là serait octroyée à ma cliente qui
25	ferait en sorte que mon statut de participant, il

1	serait un participant de seconde classe. Et je
2	pense qu'avec les engagements, en fin de compte, il
3	n'y a pas seulement les engagements, il y a
4	effectivement mon engagement de - je cherche le
5	terme - en tant qu'officier de justice, il y a
6	l'engagement à l'annexe A, la position des
7	procureurs de la Commission, c'est comme une
8	présomption à l'effet que cet engagement-là par le
9	procureur et la partie, vont être enfreints.
10	Donc, on dit, bon, trop fort casse pas.
11	Moi, je vais pouvoir déterminer, effectivement,
12	quels sont les documents qui ne seront pas transmis
13	à la participante Dessau inc. Je vous soumets bien
14	humblement que, oui, vous avez cette compétence-là,
15	mais vous n'avez pas de faits qui amènent
16	effectivement l'exercice de cette compétence dans
17	ce sens-là.
18	Ce que vous feriez en fin de compte, c'est
19	que vous laisseriez aux procureurs de la Commission
20	le soin de déterminer, selon bon semble les
21	intérêts ou quoi que ce soit, déterminer qu'est-ce
22	qui me serait remis ou quoi que ce soit. Alors que
23	vos règles de procédure, si je réfère à 13c),
24	Madame la Présidente, vous avez justement la
25	possibilité, advenant une situation qui se

1	présente, qui fait en sorte que le statut de
2	participant, les limites soient changées.
3	Évidemment vous les connaissez par coeur ces
4	règles-là, beaucoup plus que moi. Mais on dit
5	que :
6	Les commissaires peuvent en tout
7	temps, après avoir donné au
8	participant l'occasion de se faire
9	entendre, modifier son statut ou les
10	conditions de sa participation.
11	Mais, moi, je vous soumets, Madame la Juge, que
12	c'est lorsqu'il y aura une preuve qui sera faite à
13	cet effet. Et aussi votre propre règle dit « après
14	avoir donné au participant l'occasion de se faire
15	entendre ». Moi, là, aujourd'hui, on vous demande
16	de rendre, de faire en fin de compte un chèque en
17	blanc aux procureurs de la Commission pour
18	déterminer quand bon sera l'occasion pour avoir
19	tels documents du côté de Dessau. Alors que vous
20	n'avez absolument rien aujourd'hui, aucune
21	explication.
22	La preuve aujourd'hui, au contraire, elle
23	est à l'effet qu'il y a un intérêt important et
24	direct pour Dessau. La preuve, c'est que mon
25	collègue ne conteste pas ce fait-là. Mais je vous

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

plaide le tout respectueusement soumis que, dans
les circonstances, aujourd'hui, il n'y a pas de
raisons pour lesquelles ma cliente ne pourrait pas
bénéficier des mêmes, finalement, privilèges et que
ça ne serait pas laissé finalement au bon soin des
procureurs.

J'ai eu une très bonne rencontre avec maître Tremblay. Je n'ai aucune raison de ne pas le croire. Mais c'est que je veux simplement vous dire que, aujourd'hui, au moment où on se parle, il n'y a pas de raisons. Et je vous soumets bien humblement que, ça, là, ça pourrait me mettre dans une drôle de situation où, par exemple, pour le témoin X, je n'aurais pas accès au « will say » ou à quelque document que ce soit. Et, là, le témoin est dans la boîte, il témoigne et, là, j'ai effectivement à faire un travail, à déterminer si, effectivement, je vais l'interroger ou le contreinterroger.

LA PRÉSIDENTE :

- Mais je vais vous demander une question. Quand le témoin ne parle pas de Dessau, en quoi est-ce que ça vous concerne?
- Me CLAUDE MAGEAU:
- Non, je parle quand c'est Dessau. D'ailleurs, les

- 1 deux...
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- 3 O.K.
- 4 Me CLAUDE MAGEAU:
- 5 Oui, mais les deux premiers paragraphes, je ne les
- ai pas contestés, Madame la Juge.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- 8 O.K. Est-ce qu'un procureur veut répliquer? Est-ce
- 9 que vous avez terminé?
- 10 Me CLAUDE MAGEAU:
- 11 Oui, oui.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Avez-vous terminé?
- 14 Me CLAUDE MAGEAU :
- Bien, pour tout ça...
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Je ne veux pas vous avoir coupé.
- 18 Me CLAUDE MAGEAU:
- 19 Pour toutes ces raisons, Madame la Juge, j'arrive à
- la conclusion que, dans les circonstances, il n'y a
- pas de raison qu'il y ait un chèque en blanc donné
- aux procureurs de la Commission avant même qu'on
- 23 ait des faits à cet effet-là.
- 24 LA PRÉSIDENTE :
- Je ne comprends pas votre idée du chèque en blanc.

1	Me CLAUDE MAGEAU :
2	Bien, c'est qu'il y a une discrétion qui est
3	donnée, Madame la Juge. C'est vous qui devez
4	décider si, effectivement, il y a une limite qui
5	doit être donnée au statut de participant de
6	Dessau. Ce n'est pas finalement vos non pas vos
7	commissaires, mais vos procureurs qui vont
8	déterminer si, effectivement, j'y ai droit ou je
9	n'y ai pas droit. C'est vous qui devez déterminer
10	cet élément-là. Et aujourd'hui je vous soumets bien
11	humblement, vous n'avez pas de fait aujourd'hui qui
12	fait en sorte que mon statut devrait être limité.
13	LA PRÉSIDENTE :
14	O.K. Est-ce que les procureurs désirent répliquer?
15	REPRSENTATIONS DE Me SIMON TREMBLAY :
16	Oui, brièvement, Madame la Présidente. Avec tout
17	respect pour mon confrère, il met un peu la charrue
18	devant les boeufs, si je peux me permettre
19	l'expression. Ce qu'on vous demande, je ne vous
20	demande pas de limiter, de me donner un chèque en
21	blanc, quoi que ce soit. Je vous dis, on a une
22	situation, et la preuve est claire, on a des aveux
23	du vice-président de la cliente de mon confrère qui
24	vient nous dire qu'elle a participé à la collusion,
25	à la corruption, au financement de partis

1	politiques de façon illégale; il y a les
2	témoignages de monsieur Lalonde et de plein
3	d'autres ingénieurs qu'on a entendus qui nous font
4	état des actions de Dessau.
5	Donc, je ne pense pas qu'on a une situation
6	vierge où que Dessau arrive et n'a rien à se
7	reprocher. On a des comportements répétés dans le
8	passé qui font en sorte que si, possiblement et
9	hypothétiquement, une situation fait en sorte que
10	de l'information sensible est communiquée aux
11	parties, on veut se garder « on » étant les
12	procureurs de la Commission, nous voulons nous
13	garder la discrétion de limiter, le cas échéant,
14	l'information transmise à Dessau.
15	Comme ce fut le cas effectivement, mon
16	confrère l'a souligné, le trente (30) janvier
17	dernier dans le cas de Construction Frank Catania
18	et associés, qui avait des soupçons à l'égard de
19	Paolo Catania et de Frank Catania de corruption et
20	de collusion avec notamment monsieur Milioto,
21	monsieur Borsellino. On vous a demandé ça pour
22	restreindre, le cas échéant, lorsque c'était le
23	tour de monsieur Milioto et monsieur Borsellino, de
24	restreindre certaines informations qui, compte tenu
25	du contexte factuel, pouvaient causer problème.

2

3

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

Mon confrère ne sera pas non plus pris par surprise. Il saura le nom de la personne. Et il y aura communication éventuellement des pièces. Il ne les aura pas de façon préalable si, et j'insiste sur le « si », les procureurs de concert jugent que l'information peut nuire au déroulement de l'enquête. Je ne vous demande pas un chèque en blanc. On vous demande de restreindre si le cas se produit. Et je n'en ai pas d'exemple à vous donner, parce que peut-être ça ne se produira jamais. Et si mon confrère n'est pas d'accord parce qu'il juge qu'on le restreint trop et cela affecte l'équité procédurale et les droits de sa cliente, bien, il peut toujours utiliser 13c) et de demander de venir enlever cette permission-là qu'on vous demande cet après-midi. Donc, 13c) est bon dans les deux bords en d'autres termes. Bref, 13(b) vous permet de restreindre, on le juge approprié compte tenu qu'on vise le bon déroulement de l'enquête et c'est juste pour prévenir une situation quoi pourrait être problématique au bon déroulement de l'enquête et ce n'est pas un chèque en blanc, très loin de là. Donc, dans ces circonstances, je pense que

la preuve fait état d'une possible crainte qu'on

1	pourrait avoir, et c'est très hypothétique.
2	J'insiste parce que mon confrère semblait prendre
3	pour acquis que c'était un chèque en blanc. Mais,
4	c'est si on en a besoin, on veut avoir le droit de
5	limiter les communications, c'est tout ce qu'on
6	vous demande et, encore une fois, si la situation
7	se présente, sans plus. Merci.
8	(14:15:19)
9	LA PRÉSIDENTE :
10	Alors, donc, je rendrai nous rendrons notre
11	décision demain matin. Pour l'instant, Maître
12	Mageau, vous pouvez rester dans la salle.
13	Me DENIS GALLANT :
14	Prochain témoin.
15	LA PRÉSIDENTE :
16	Maître Gallant.
17	Me DENIS GALLANT :
18	Oui. Prochain témoin, monsieur Bernard Trépanier.
19	LA PRÉSIDENTE :
20	Bonjour, Monsieur Trépanier.
21	M. BERNARD TRÉPANIER :
22	Bonjour, Madame.
23	
24	

- 20 -

L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-sixième (26ième) 1

jour du mois de mars, 2

3

A COMPARU: 4

5

BERNARD TRÉPANIER, 6

7

LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit : 8

9

- INTERROGÉ PAR Me DENIS GALLANT : 10
- Q. [1] Alors, bon après-midi, Madame la Présidente, 11
- Monsieur Lachance, Monsieur Trépanier. Bon après-12
- midi. Alors, mon nom est Denis Gallant, je suis 13
- procureur ici à la Commission. 14
- R. J'ai un petit peu... je ne vous entends pas l 15
- Q. [2] Vous ne m'entendez pas! 16
- R. Je vous entends mal. 17
- Q. [3] O.K. Je vais parler dans le micro. Est-ce que 18
- vous m'entendez bien là? 19
- R. Oui. 20
- Q. [4] O.K. Ce que je vais faire, c'est que je vais 21
- essayer de parler fort pour vous. 22
- R. S'il vous plaît. 23
- Q. [5] Généralement, ce n'est pas compliqué pour moi. Et 24
- je vais vous demander de répondre fort et en 25

- direction des commissaires. Ça va? Est-ce que ça 1
- 2 va?
- R. Bien, ça va bien. 3
- Q. [6] Ça va bien! Et si je parle fort, ce n'est pas
- parce que je suis fâché contre vous là. D'accord. 5
- Alors, Monsieur Trépanier, première des choses, 6
- vous avez dit lors de votre assermentation que vous 7
- étiez retraité. Ce que je vais vous demander, c'est 8
- peut-être d'expliquer dans un premier temps aux 9
- commissaires peut-être un petit peu là votre 10
- parcours professionnel. Oui, j'ai un laps de temps, 11
- je vous avise déjà. Alors, ce que je peux 12
- comprendre, c'est qu'on va probablement remonter 13
- quelques années, mais je vous demanderais d'y aller 14
- très sommairement, s'il vous plaît. Peut-être juste 15
- expliquer qui est Bernard Trépanier aux 16
- Commissaires, s'il vous plaît. 17
- R. Merci. Bien, si on part de mil neuf cent soixante-18
- dix-neuf (1979)... 19
- O. [7] Adressez-vous à madame la Présidente et à 20
- monsieur Lachance. 21
- R. De mil neuf cent soixante-dix-neuf (1979) à mil 22
- neuf cent quatre-vingt-quatre (1984), je 23
- travaillais pour... j'ai commencé à travailler avec 24
- une compagnie de transport qui était Verdun 25

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

Transport. Il y avait la vague qu'on appelle 1 import-export, les conteneurs, c'était une 2 nouvelle... une nouvelle méthode de transport et 3 puis il y avait une ouverture là. Alors, j'ai débuté chez Verdun Transport comme au développement 5

des affaires, département des ventes.

Pour ensuite, j'ai été approché par une compagnie, elle était un peu plus grosse. J'étais, comme on dit, pas bon vendeur, mais j'étais assez bon, alors on m'a recruté. Je me suis en allé avec Lapalme Transport qui a été par la suite acheté par Champlain Sept-Îles Transport.

Toujours dans le domaine de import-export et puis on avait aussi un entrepôt d'attente qu'on appelle pour les douanes, ce qui arrivait, le temps de les dédouaner, alors c'est un nouveau département.

Tout en faisant ça, moi, j'avais un hobby. Dans mon autre vie, j'aimais ça faire de la politique, mais j'en oubliais des bouts. J'ai été, en quatre-vingt-quatre (84), j'ai... fin quatrevingt-trois (83) - excusez-moi - j'ai commencé à oeuvrer dans le... auprès du Parti conservateur comme bénévole.

Q. [8] Du Canada? 25

- 23 -

- 1 R. Oui, oui.
- Q. [9] Le parti fédéral.
- 3 R. Le Parti conservateur du Canada.
- 4 Q. [10] O.K. J'ai travaillé fort. J'ai été
- organisateur pour le comté de LaSalle qui était... le
- 6 candidat était un monsieur Claude Lanthier,
- 7 ingénieur. Et puis on a gagné la campagne
- 8 électorale et puis, suite à ça, j'ai été nommé
- 9 comme attaché politique, adjoint exécutif du ministre
- 10 d'État au transport à Ottawa, qui était
- dans le temps le Premier ministre d'État...
- excusez-moi. Le premier ministre d'État était
- monsieur l'Honorable Benoit Bouchard.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [11] Voudriez-vous avoir de l'eau? Est-ce que vous
- avez un verre d'eau à côté de vous?
- 17 R. C'est que je ne fume pas assez.
- 18 Q. [12] Attendez, attendez, on va vous en servir.
- 19 R. Correct. Je m'excuse. Merci.
- 20 Me DENIS GALLANT :
- Q. [13] Donc, vous avez travaillé après les élections
- de quatre-vingt-quatre (84) pour monsieur Bouchard?
- 23 R. Monsieur Bouchard, qui ensuite, a été transféré à
- un autre Ministère. J'ai travaillé avec madame
- Suzanne Blais-Grenier qui elle, un peu plus tard, a

- 1 dû démissionner, pour ensuite travailler avec André
- 2 Bissonnette qui lui aussi, a démissionné, pour
- travailler, après ça, avec je crois que j'ai 3
- terminé avec madame Monique Vézina. Ça, c'est en 4
- quatre-vingt-sept (87). 5
- J'ai continué à militer avec le parti tout 6
- en étant pas très actif. J'ai, j'ai travaillé à la 7
- campagne, à la chefferie, quand monsieur Mulroney a 8
- décidé de se retirer de la politique, alors j'ai 9
- été un militant du clan de madame Campbell. 10
- Q. [14] Est-ce que vous avez, peut-être juste pour, je 11
- 12 sais que le fédéral ne fait pas l'objet, mais peut-
- être juste, pouvez-vous nous mettre en contexte 13
- d'où Bernard Trépanier vient? J'imagine que vous avez 14
- continué à travailler pour les conservateurs après 15
- l'élection de quatre-vingt-huit (88), c'est exact, 16
- c'est ce que je peux comprendre? 17
- R. Non, non, je ne travaillais plus là. 18
- 19 Q. [15] Pas du tout? Pas du tout? Est-ce que vous...
- 20 R. C'était comme déléqué.
- Q. [16] O.K. 21
- R. Non, non, j'avais complètement arrêté. 22
- 23 Q. [17] À partir de quatre-vingt-sept (87)? Est-ce que
- c'est à partir de quatre-vingt-sept (87) que vous 24
- avez complètement arrêté? 25

- 1 R. Oui, oui, j'ai fini, de un, c'était trop loin.
- Q. [18] Parfait. Donc, ce que je comprends de votre
- témoignage, c'est qu'à un moment donné, monsieur
- 4 Mulroney, comme on le sait, va quitter et madame
- 5 Campbell va se présenter à la chefferie et va
- 6 gagner, ultimement.
- 7 R. C'est ça.
- 8 Q. [19] O.K. Vous faites quoi pour madame Campbell?
- 9 R. On est rendu, ah, oui, puis en même temps, depuis
- mille neuf cent soixante-dix-neuf (1979), c'est que
- mon épouse a ouvert une résidence pour personnes
- âgées, qu'on appelait, dans le temps, « famille
- d'accueil ». On était attaché avec l'hôpital
- Douglas, elle s'occupait de neuf (9) personnes. On
- avait ça, à ville LaSalle, on avait déménagé à
- 16 Lachute, on avait acheté une maison à Lachute. Elle
- a continué à s'occuper de ça. Et puis, quand j'ai
- quitté Ottawa, on a ouvert une autre résidence pour
- 19 personnes âgées qui s'appelait la résidence « Ferme
- des Prairies ». On en avait vingt-huit (28), on
- 21 avait vingt-huit (28) résidents. Excusez. Et c'est
- mon épouse qui s'occupait de ça. Dans le temps, mon
- épouse était autonome et puis elle voulait avoir
- des responsabilités.
- Alors, moi, j'oeuvrais à l'extérieur, je

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

travaillais à l'extérieur et puis c'est Madame qui s'occupait du fonctionnement de la résidence puis les fins de semaine, on faisait ça à deux et puis, c'est sûr qu'on avait du personnel en plus.

Ensuite, en quatre-vingt-quinze (95), quatre-vingt-sept (87) à quatre-vingt-quinze (95), entre-temps, moi, j'ai travaillé à l'extérieur. J'étais à l'emploi de la compagnie Laidlaw dans l'enlèvement des déchets. Laidlaw voulait prendre de l'expansion, c'est que prendre de l'expansion, c'est qu'ils achetaient autant - ils allaient solliciter où on essayait d'acheter, de petits entrepreneurs pour avoir des emprises un peu partout. Et puis, j'ai - excusez, ensuite, je me suis en allé avec Waste Management au développement des affaires.

Puis après ça, j'ai laissé complètement ce domaine-là, je connaissais - entre-temps, je faisais de la politique municipale comme hobby, après mon travail ou souvent, des fois, on trichait sur le travail puis on allait faire, on allait donner un coup de main. Et puis, c'est - après ça, je me suis en allé avec la compagnie Omni qui est dans le domaine de l'affichage, des panneaux publicitaires, qui est devenue après, la compagnie

VOLUME 77 Le 26 mars 2013

- Astral. 1
- 2 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [20] Quand vous dites que vous avez commencé à 3
- faire de la politique, quand vous dites que vous 4
- avez commencé à faire de la politique municipale, 5
- c'était pour qui, à ce moment-là, et en quelle 6
- 7 année?
- R. La première élection, je veux dire, je me suis 8
- occupé, la première élection à la mairie de 9
- monsieur Gilles Vaillancourt, j'avais été demandé 10
- pour organiser un secteur de la ville Laval. 11
- 12 Q. [21] O.K.
- Me DENIS GALLANT : 13
- Q. [22] C'est quand, ça? 14
- LA PRÉSIDENTE : 15
- Q. [23] Oui, en quelle année, à peu près? 16
- R. Quatre-vingt-douze (92), ça se peut-tu? Je n'ose 17
- pas vous donner de date. 18
- Q. [24] O.K. 19
- R. J'avais le secteur Chomedey, avec... Je me souviens 20
- du candidat, le docteur Savas Fortis, un dentiste, 21
- et puis j'avais gagné. Ensuite, là j'ai commencé 22
- à... Je travaillais, moi, de concert avec monsieur 23
- Claude Dumont, qui a été organisateur un peu 24
- partout dans Montréal, la région, et puis après ça 25

- j'ai été faire du... J'ai été... Je suis allé... Je 1
- 2 ne veux pas mentir, je ne veux pas me tromper. Je
- suis allé faire du bénévolat à Ville, à Saint-3
- Léonard. La première élection de monsieur Frank 4
- Zampino. 5
- Me DENIS GALLANT : 6
- 7 Q. [25] En quelle année?
- R. Là, après ça, bien j'ai... J'ai dit à mon ami... 8
- LA PRÉSIDENTE : 9
- Q. [26] En quelle année? Ce n'était pas assez fort, 10
- Maître Gallant. 11
- 12 R. Première élection, ça se peut-tu, Claude... Frank,
- ça se... C'est que dans le temps il y avait des 13
- élections à tous les ans dans différentes 14
- municipalités. Là les dates, Madame la Présidente, 15
- je ne peux pas... 16
- Me DENIS GALLANT : 17
- (14:28:07)18
- 19 Ce que je vais...
- 20 R. Je ne peux pas vous donner des dates exactes.
- Q. [27] Ce que je vais faire, Madame la Présidente, 21
- compte tenu, je pense, pour ne pas que ça soit trop 22
- échevelé, je vais diriger le témoin, là, essayer de 23
- le mettre à l'aise, parce que visiblement, je sens 24
- un trémolo dans sa voix, et ensuite de ça, une fois 25

- qu'il sera parti... Alors je vais juste, je vais
- vous diriger sur quelques questions. Vous avez
- 3 commencé avec votre CV. C'est-à-dire, ce qu'on a
- 4 compris c'est que vous aviez un emploi, vous avez
- 5 toujours occupé un emploi...
- 6 R. Oui.
- 7 Q. [28] ... dans le développement des affaires. C'est
- 8 exact?
- 9 R. Exact.
- 10 Q. [29] Vous, vous avez une formation de quoi, Monsieur
- 11 Trépanier?
- 12 R. Dans mon temps, là, on allait à l'école primaire,
- après ça c'était l'école supérieure, on finissait en
- douzième année, ou, si tu allais au classique, on
- 15 arrêtait en...
- 16 Q. [30] Mais vous, vous... Ce bout-là ça va, là...
- 17 R. Douzième année.
- 18 Q. [31] Vous, vous avez une douzième année.
- 19 R. C'est ca.
- Q. [32] Parfait. O.K. Et ensuite de ça, comme vous
- 21 avez dit, vous avez travaillé pour différents
- employeurs, et...
- 23 R. Toujours dans le département de la vente.
- 24 Q. [33] Et notamment, compte tenu que votre qoût de la
- 25 politique a fait en sorte que vous avez été

Le 26 mars 2013

- organisateur pour le premier, pour les 1
- 2 Conservateurs, pour l'élection de quatre-vingt-
- quatre (84), puis ce que je comprends c'est qu'on 3
- vous a offert un emploi après ça. Comme... 4
- R. Exact. 5
- Q. [34] Un emploi comme personnel politique. 6
- R. C'est ça. 7
- Q. [35] Parfait. 8
- 9 R. Attaché politique.
- Q. [36] Que vous avez occupé jusqu'en quatre-vingt-10
- sept (87)? 11
- 12 R. Oui.
- Q. [37] Et ensuite de ça vous avez eu, chez Laidlaw, 13
- vous avez eu quelques emplois. 14
- R. Hum, hum. 15
- Q. [38] Parallèlement à ça, votre conjointe a ouvert 16
- des... un, et ensuite un autre centre pour 17
- personnes âgées? 18
- R. Exact. 19
- 20 Q. [39] Et j'imagine que vous lui avez donné un coup de
- main là-dedans. 21
- 22 R. C'est sûr.
- Q. [40] C'est sûr. Parfait. Ceci étant dit, ce qui 23
- m'amène aux questions de madame la Présidente, 24
- parallèlement, toujours pendant ce temps-là, votre 25

- 1 amour de la politique a fait en sorte que vous avez
- 2 fait de la politique au niveau municipal.
- R. Oui. 3
- Q. [41] À titre d'organisateur? 4
- R. Oui, à titre d'organisateur. 5
- Q. [42] Parfait. Alors, à titre d'organisateur, ce que 6
- je vais demander, puis je pense qu'on va commencer 7
- avec ça. Avant d'aller dans le vif du sujet, 8
- d'aller à Montréal, d'aller ailleurs, probablement 9
- sur la scène provinciale, peut-être expliquer, 10
- justement. Les dates, je reviendrai avec vous, 11
- O.K.? Mais nous dire pour quelles municipalités 12
- vous avez fait ce travail-là. 13
- R. Saint-Jérôme. 14
- Q. [43] Parfait. En quelle... 15
- R. Saint-Jérôme... 16
- Q. [44] Puis dites-nous une année approximative. On 17
- peut faire les vérifications qu'on veut ici, là. 18
- Allez-y, là. 19
- R. Bon. Saint-Jérôme avec le maire Denis Germain. 20
- L'année, je ne m'en souviens pas. 21
- Q. [45] Mais est-ce que ça se peut que ça soit les 22
- 23 années quatre-vingt-dix (90)?
- R. En haut de quatre-vingt-dix (90). 24
- Q. [46] Parce que vous avez raison... 25

- R. Oui dans les années quatre-vingt-dix (90). 1
- 2 Q. [47] Je vais vous donner raison, c'est parce
- qu'avant ça, c'est-à-dire les élections municipales 3
- n'étaient pas adaptées? 4
- R. Exact. 5
- Q. [48] Et je comprends, il y a peut-être quelque 6
- 7 chose que vous avez dit tantôt, que moi ça m'a
- allumé, c'est-à-dire il y en avait à toutes les 8
- années. Est-ce que... 9
- R. Tous les ans. 10
- Q. [49] Est-ce que je peux comprendre que vous, vous 11
- 12 avez travaillé à toutes les années?
- R. Oui. 13
- Q. [50] Bon. O.K. On est parti. Allez-y. 14
- R. Ensuite, le maire Denis Germain, malheureusement, 15
- était atteint de... a été élu, et puis était 16
- atteint de cancer. Il a fallu qu'il démissionne. Il 17
- a fallu faire une autre élection. Alors, c'est avec 18
- Marc Gascon, on a fait une partielle à la mairie. 19
- 20 On a gagné. L'année suivante on a fait une
- générale. On a gagné. Et puis après ça, bien, suite 21
- à ça j'ai fait une élection à Boisbriand avec 22
- 23 monsieur...
- Q. [51] Mais, juste avant, là, je vais profiter de ce 24
- que vous nous dites, Monsieur Trépanier. 25

- R. Oui. 1
- 2 Q. [52] Vous êtes le premier comme ça, là. O.K.? Peut-
- être juste nous expliquer, quand on dit on gagne 3
- une élection, on fait quoi quand on est 4
- organisateur? C'est quoi, là, d'aller chercher une 5
- personne comme vous pour organiser une élection? 6
- 7 Expliquez ça à madame la présidente puis à monsieur
- Lachance. 8
- R. Organiser une élection, c'est d'essayer autant que 9
- possible, ça ne se fait pas tout seul, ça se fait 10
- avec des bénévoles, c'est de pousser les candidats 11
- 12 autant que possible à nous amener, amenez-nous des
- gens, présentez-nous quelqu'un. On va former une 13
- petite famille. Et puis on va travailler ensemble. 14
- On va planifier la campagne de concert avec les 15
- communications et puis tout ce qu'il en est, avec 16
- les candidats. Organiser du porte à porte. 17
- Organiser des sondages téléphoniques. 18
- Q. [53] Aller chercher du financement? 19
- R. Jamais. Quand j'ai travaillé... Je vous vois 20
- sourire. Quand j'ai travaillé dans les villes... Je 21
- vais aller direct. 22
- Q. [54] Allez-y! 23
- R. Deux mille quatre (2004), j'ai embarqué sur le 24
- financement. Auparavant, je n'ai jamais touché au 25

- 34 -

- financement. On appelait ça des clés en main. 1
- 2 Q. [55] O.K. C'est là-dessus que je souriais. C'est
- là-dessus que je voulais vous amener. Parfait. On 3
- recommence. On revient. Je vais arriver à deux 4
- mille quatre (2004). Inquiétez-vous pas! À ce 5
- moment-là, vous dites, vous organisez, vous 6
- organisez, les bénévoles, la petite famille, et 7
- cetera. Puis le but ultime, c'est que les candidats 8
- remportent les élections? 9
- R. C'est ça. 10
- Q. [56] Parfait. Alors, à ce moment-là, quand vous 11
- 12 êtes l'organisateur, outre ça, vous faites quoi?
- Dans les petites municipalités. On ira dans les 13
- plus grosses tantôt. Recruter des bénévoles? 14
- R. Recruter des bénévoles. Tout préparer les 15
- stratégies. Avoir des comités de porte... faire du 16
- porte à porte. 17
- Q. [57] Choisir les candidats, par contre, t'sais, des 18
- conseillers d'arrondissement? 19
- R. C'est déjà arrivé ça. 20
- Q. [58] Choisir des candidats? 21
- R. Choisir les candidats, non. 22
- 23 Q. [59] Non?
- R. Quand, moi, j'étais... quand j'ai été approché, 24
- l'équipe était formée, les budgets étaient votés. 25

- Puis j'avais... C'est sûr qu'avant de dire « Oui, 1
- 2 je vais faire la campagne », je vais toujours bien
- regarder ce qu'a l'air le candidat puis si c'est un 3
- candidat qui est vendable, qui a du potentiel. Mais 4
- à part de ça, je n'étais pas obligé de dire « Oui, 5
- je le fais ou je ne le fais pas ». 6
- Q. [60] Parfait. 7
- (14:34:03)8
- LA PRÉSIDENTE : 9
- Q. [61] Juste une chose que j'aimerais éclaircir avec 10
- vous. Tantôt, vous avez dit : Avant deux mille 11
- 12 quatre (2004) jamais de financement; après deux
- mille quatre (2004), oui. Et vous avez dit, c'était 13
- les élections clés en main. Est-ce que vous 14
- attribuez ce phénomène-là avant ou après deux mille 15
- quatre (2004)? 16
- R. Clés en main, c'était avant deux mille quatre 17
- (2004).18
- Q. [62] Avant deux mille quatre (2004). O.K. Parfait. 19
- Poursuivez! 20
- Me DENIS GALLANT : 21
- Q. [63] Oui. Je m'en venais là. Alors, on a ce qu'on 22
- appelle à un moment donné dans les municipalités 23
- des élections clés en main. J'aurai probablement 24
- des questions plus spécifiques à vous poser. Mais 25

- peut-être nous expliquer en général c'est quoi une 1
- 2 élection clés en main? Expliquez ça aux
- commissaires! 3
- R. Clés en main, c'est que c'est sûr qu'il y a des 4
- batailles entre ingénieurs et avocats, puis les 5
- contracteurs du coin. Alors, c'est une lutte... 6
- LA PRÉSIDENTE : 7
- Q. [64] La bataille porte sur quoi, Monsieur 8
- 9 Trépanier?
- R. Obtenir les mandats à la Ville, si c'est côté 10
- ingénieurs. Puis si c'est le côté légal, bien, les 11
- 12 avocats, les firmes d'avocats, comme on dit, misent
- dans des... misent dans des équipes, et puis le 13
- meilleur gagne. 14
- Me DENIS GALLANT : 15
- Q. [65] O.K. Et quand ils misent dans des équipes, ce 16
- que vous dites, c'est dans le but d'obtenir des 17
- contrats de nature professionnelle? 18
- 19 R. Après.
- Q. [66] Après. Parfait. Vous êtes conscient qu'il y a 20
- une loi sur le financement des partis politiques et 21
- que ce financement-là, depuis la fin des années 22
- soixante-dix (70), est interdit aux entreprises? 23
- C'est un leurre ça ce qu'on comprend? Ce n'est pas 24
- ça qui se passe dans la réalité? 25

- 1 R. Ça, je ne le savais pas. Moi, j'arrivais, tout
- 2 était bâclé.
- Q. [67] C'est parce que, Monsieur Trépanier, vous ne 3
- le savez pas là! C'est-à-dire que vous savez que 4
- s'il y a du financement qui se fait, c'est que 5
- c'est du financement sectoriel, ça, vous savez ça, 6
- 7 là?
- R. Oui.
- Q. [68] Puis depuis la fin des années soixante-dix
- (70), probablement bien avant, avant la loi de 10
- monsieur Lévesque, c'est exact? 11
- 12 R. Oui.
- Q. [69] Est-ce que je comprends que, dans les 13
- municipalités, la loi de monsieur Lévesque n'a 14
- jamais été respectée? 15
- R. Je le crois. 16
- Q. [70] Vous le croyez. Parfait. Vous l'avez vu 17
- également? Allez-y! 18
- R. De mes yeux, je ne l'ai pas vu. Mais ça a dû. 19
- 20 Q. [71] Monsieur...
- R. Je ne l'ai pas, moi, vécu. 21
- LA PRÉSIDENTE : 22
- 23 Q. [72] Qu'est-ce que vous n'avez pas vécu, Monsieur
- Trépanier? 24
- R. Quand on dit les... Quand vous parlez de 25

- 1 financement ou quoi que ce soit.
- 2 14:36:46
- Me DENIS GALLANT : 3
- Q. [73] Regardez, quand monsieur Lévesque était au 4
- pouvoir dans les années soixante-dix (1970) je me 5
- promenais en bicycle à pédales. Pas vous là. O.K. 6
- Vous étiez là vous. À ce moment-là vous faisiez 7
- déjà de la politique. 8
- R. Non. 9
- Q. [74] Non? 10
- R. Non, non, non. 11
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [75] Quand avez vous commencé à faire de la 13
- politique? 14
- R. J'en ai fait, j'ai perdu beaucoup, beaucoup, de 15
- bouts. Il y a des bouts que j'ai perdu. 16
- Q. [76] Je comprends mais les bouts que vous... 17
- R. Je n'ai pas à m'expliquer. 18
- Q. [77] ... vous en rappelez là. 19
- R. Je pense que je n'ai pas à m'expliquer là-dessus. 20
- J'ai deux vies, moi, Madame la Présidente. 21
- 22 Q. [78] O.K.
- 23 R. J'ai une vie qui a débuté en soixante-dix-neuf
- 24 (1979).

- Me DENIS GALLANT : 1
- 2 Q. [79] Qui est?
- LA PRÉSIDENTE : 3
- Q. [80] Mais moi je ne comprends pas quand vous me 4
- dites ca. 5
- R. Bien... 6
- 7 Q. [81] Qu'est-ce que vous voulez dire quand vous
- dites... 8
- R. J'avais le gros problème de boisson.
- Q. [82] Ah, O.K. Parfait. 10
- Me DENIS GALLANT : 11
- 12 Q. [83] O.K.
- LA PRÉSIDENTE : 13
- Q. [84] C'est bon. Correct. Et en soixante-dix-neuf 14
- (1979) ça allait? O.K. 15
- R. On s'est pris en main. 16
- Q. [85] On s'est pris en main. Parfait. Moi, de toute 17
- façon, moi, mon mandat commence plus tard que ça. 18
- Alors, moi, du moment que vous avez récupéré votre 19
- 20 mémoire à partir de ce moment-là, on va y aller
- 21 comme ça.
- 22 R. O.K.
- 23 Me DENIS GALLANT :
- Q. [86] Puis on va même se limiter, je vous dirais, 24
- aux années quatre-vingt-dix (1990) alors c'est, là, 25

- vous aviez dit à partir possiblement de quatre-
- vingt-douze (1992), quatre-vingt-treize (1993),
- yous avez commencé à faire de la politique, ou à
- être impliqué en politique à titre d'organisateur.
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [87] Au niveau municipal. O.K. Et vous nous avez
- 7 évoqué monsieur Vaillancourt, première campagne de
- 8 monsieur Vaillancourt.
- 9 R. Hum, hum.
- 10 Q. [88] Vous avez évoqué également Saint-Jérôme.
- 11 R. Saint-Jérôme.
- 12 Q. [89] Le premier maire puis ensuite de ça le maire
- 13 Gascon. Parfait.
- 14 R. Après ça j'ai fait Boisbriand avec monsieur Georges
- 15 Dubois.
- 16 Q. [90] Parfait. Continuez puis faites-le puis après
- 17 ça je...
- 18 R. Boisbriand avec monsieur Georges Dubois, j'ai fait
- 19 Rosemère avec madame Monique Richer. J'ai travaillé
- une partielle à Le Gardeur, une partielle à
- 21 Repentigny. J'ai travaillé, j'ai fait aussi une
- 22 élection à Ville Saint-Laurent avec le maire
- Bernard Paquet...
- 24 Q. [91] D'accord.
- 25 R. ... qui est décédé. J'avais donné un coup de main

- aussi à Longueuil avec monsieur Claude Gladu mais
- 2 je me suis en allé à Ville Saint-Laurent. Puis
- 3 c'est tout. Dans les villes comme moi là, je...
- 4 Q. [92] Dans les villes que vous...
- 5 R. Comme organisateur.
- 6 Q. [93] Comme organisateur?
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [94] O.K.
- 9 R. Exact.
- 10 Q. [95] Et vous dites qu'à ce moment-là, ce que je
- comprends, c'est que aucunement vous ne vous êtes
- occupé de financement à ce moment-là.
- 13 R. Exact.
- Q. [96] O.K. Et vous dites par contre avoir été, ou
- savoir, que ces municipalités-là c'est un système
- de, c'était un système qu'on appelait
- « d'élection clé en main ».
- 18 R. Exact.
- 19 Q. [97] Parfait. Clé en main, c'est-à-dire que soit
- une firme de professionnels, soit des entrepreneurs
- en construction locaux, vont s'occuper d'une
- 22 équipe.
- 23 R. C'est ça.
- Q. [98] O.K. Et vont s'occuper d'une équipe de quelle
- 25 manière? Qu'est-ce que vous avez vu?

- 1 R. Bien ils évaluent les coûts de la campagne.
- LA PRÉSIDENTE : 2
- Q. [99] Est-ce qu'ils s'unissaient ensemble... 3
- R. Oui. 4
- Q. [100] ... pour présenter un candidat? 5
- R. Oui. 6
- Q. [101] Ou ils avaient chacun leur clan? 7
- R. Ils avaient chacun leur clan. 8
- Q. [102] Non, mais est-ce qu'ils présentaient chacun
- leur candidat? 10
- R. J'imagine là. 11
- 12 Q. [103] Non, mais je vous le demande. Moi...
- R. Tiens, je vais vous donner à Saint-Jérôme. 13
- Q. [104] O.K. 14
- R. Moi, j'ai travaillé avec le bureau de Deveau, 15
- Lavoie. L'autre côté, pour le maire Prud'homme, il 16
- me semble que c'était ça Prud'homme, je ne me 17
- souviens pas de la boîte, je pense que c'était 18
- Auclair... 19
- Me DENIS GALLANT : 20
- Q. [105] Qui est un bureau d'avocats. 21
- R. ... qui était contre nous. 22
- 23 Q. [106] O.K.
- R. Après ça, au niveau des autres là, je ne le sais 24

- 1 pas.
- 2 Q. [107] O.K.
- R. Je ne peux pas vous donner de noms. De un, on 3
- arrive dans une ville, on ne connaît pas personne 4
- là, c'est qu'on s'en va là pour organiser. 5
- Q. [108] O.K. 6
- LA PRÉSIDENTE : 7
- Q. [109] Puis le principe d'élection clé en main, 8
- 9 comme vous a demandé maître Gallant, qu'est-ce que
- c'est exactement? 10
- R. Bien c'est que l'organisateur n'a pas de finances à 11
- 12 aller chercher, tu n'as pas rien, moi, je ne
- voulais pas toucher à ça. Alors on disait « O.K. On 13
- a un budget de X... », le budget des communications 14
- était déjà établi, le budget pour le local, les 15
- téléphones, tout ce qui en est, ça coûtait tant, 16
- plus l'organisateur, bonjour, c'est ça. On part 17
- avec ça. 18
- Me DENIS GALLANT : 19
- 20 Q. [110] Qui payait pour ça?
- R. Mais là, comme je vous ai dit, c'était via un agent 21
- officiel. 22
- 23 Q. [111] O.K.
- R. Puis l'agent officiel avait un budget. 24
- Q. [112] O.K. Est-ce qu'on comprend qu'il y avait des 25

- 1 campagnes de financement, est-ce qu'il y avait des
- 2 soupers, est-ce qu'il y avait des soupers
- spaghetti, est-ce qu'il y avait de la vente de 3
- billets, et caetera? 4
- R. Il se faisait des au début, à Saint-Jérôme, on a 5
- fait, il y a eu une cabane à sucre. 6
- 7 Q. [113] Et tous les citoyens donnaient dix dollars
- (10\$) chacun, les citoyens de la ville, pour... 8
- 9 R. Je m'occupais pas - ça devrait, ça devait, mais je
- ne m'en occupais pas. 10
- Q. [114] O.K. Alors, ce qu'on comprend, c'est qu'il y 11
- 12 a des élections clef en main, ce que vous nous
- dites, ce que vous nous dites également, c'est 13
- qu'il y a, il y a des bureaux de professionnels, 14
- que ce soit des bureaux d'ingénieurs, des bureaux 15
- d'avocats qui vont miser sur des candidats ou des 16
- partis. 17
- R. Oui, Madame la présidente. 18
- Q. [115] Mais que le financement, est-ce que c'est ça 19
- 20 que je comprends, le financement se fait via un
- financement populaire à la vente de billets puis de 21
- carte de membre à cinq (5) ou dix dollars (10\$), 22
- 23 c'est ça que vous nous dites?
- R. J'imagine que c'est ça. 24
- LA PRÉSIDENTE : 25

- Q. [116] Ça, c'est avant deux mille quatre (2004)? 1
- 2 R. Oui.
- Q. [117] O.K. 3
- Me DENIS GALLANT : 4
- Q. [118] O.K. Je vais vous dire la chose suivante, je 5
- vais y revenir, on va vous chercher, à un moment 6
- donné, à Montréal. C'est quand, de quelle manière 7
- ça se fait pour aller travailler avec Montréal? 8
- R. De un, moi, j'ai fait la première campagne, j'ai 9
- travaillé à la première campagne de monsieur Frank 10
- Zampino à Saint-Léonard. 11
- Q. [119] En quelle année? 12
- R. Il me semble que c'est la première fois qu'il a été 13
- élu, il a été là vingt (20) ans. 14
- Q. [120] Monsieur Zampino, vous le connaissez depuis 15
- quand, je vais vous aider? 16
- R. Pardon? 17
- Q. [121] Vous le connaissez depuis quand, monsieur 18
- Zampino? 19
- 20 R. Depuis sa première campagne.
- Q. [122] O.K. Est-ce que je comprends que vous 21
- connaissez monsieur Zampino depuis, à peu près, 22
- vingt-cinq (25) ans? 23
- R. Exact. 24
- Q. [123] O.K. Faites le calcul. Ça fait que ça vous 25

- donnerait quoi, à peu près?
- 2 R. Ce serait en quatre-vingt-neuf (89).
- 3 Q. [124] Quatre-vingt-neuf (89)?
- 4 R. À peu près ça, quatre-vingt-neuf (89), quatre-
- vingt-dix (90).
- 6 Q. [125] Parfait. À cette époque-là, la ville de
- 7 Saint-Léonard est une ville à part entière?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [126] O.K. Et c'est à ce moment-là que vous
- 10 connaissez monsieur Zampino?
- 11 R. Que je connais monsieur Zampino. Je travaille à
- 12 l'élection comme bénévole avec monsieur Claude
- Dumont.
- 14 Q. [127] O.K. Qui va vous introduire à monsieur
- 15 Zampino?
- 16 R. Monsieur Claude Dumont.
- 17 Q. [128] Monsieur Claude Dumont. Et ça va se faire
- dans quel contexte?
- 19 R. Moi, j'avais connu Claude au parti conservateur et
- puis Claude avait été mon, comme on dit, mon
- professeur. On s'entendait bien ensemble, alors il
- a été mon professeur, à savoir côté organisation et
- puis il avait aimé travailler avec moi, il m'a
- référé, il m'a amené à Saint-Léonard, j'ai connu
- monsieur Zampino et puis j'ai travaillé avec son

- équipe, élection gagnée, bonjour, on s'en va. Ce
- n'est pas dans le but d'avoir un job ou
- 4 Q. [129] Monsieur Zampino, à partir de quatre-vingt-
- neuf (89), est-ce que c'est à partir de ce moment-
- là que vous allez développer une relation d'amitié
- 7 avec lui?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. [130] À partir de ce moment-là, donc, vous dites :
- "" « Ce n'est pas dans le but d'avoir une job, quatre-
- vingt-neuf (89), élection gagnée, je m'en vais. »
- 12 R. Hum hum, c'était ça.
- Q. [131] Alors, c'était ça, vous continuez à avoir
- votre travail à temps plein puis également, vous
- aviez été organisateur politique dans d'autres
- 16 municipalités.
- 17 R. C'est ça.
- Q. [132] C'est ce que je comprends également. Des
- 19 élections, il y en a aux quatre (4) ans.
- 20 R. Dans le temps, il y en avait je ne sais pas,
- j'essaie de me rappeler l'année où ça a été voté
- 22 que c'était à tous les quatre (4) ans, en même
- 23 temps, toutes les municipalités.
- Q. [133] Mais somme toute, même si ce n'est pas toutes
- les municipalités, somme toute, c'est à peu près

Interrogatoire - 48 -Me Denis Gallant

- aux quatre (4) ans, une élection. 1
- 2 R. Hum hum. Oui.
- Q. [134] O.K. Alors, ce qu'on comprend également, 3
- c'est que monsieur Zampino va être réélu à chacune 4
- des élections? 5
- R. Oui. 6
- 7 Q. [135] O.K.
- R. Même père et maire, la même journée. 8
- Q. [136] Pardon? 9
- R. À une élection, il a été élu maire par acclamation. 10
- Q. [137] O.K. Oui. 11
- 12 R. Puis il devenait père de sa petite fille la même
- journée. 13
- Q. [138] Parfait. Alors, ce qui fait en sorte, c'est 14
- que lorsqu'il n'a pas quand il est élu par 15
- réclamation, est-ce qu'on vous demande quand même, 16
- est-ce qu'il y a des, est-ce que vous, quand même, 17
- donner un petit coup de main pour peut-être des... 18
- R. Bien, on a donné un coup de main au niveau des 19
- 20 conseillers municipaux.
- Q. [139] Des conseillers. 21
- R. Le maire avait été élu, les conseillers ne 22
- 23 l'étaient pas. Dans le temps, il y en avait, je
- crois qu'il y avait quatorze (14) conseillers 24
- municipals. 25

- 1 Q. [140] Parfait.
- 2 R. Municipaux, municipals, excusez mon vocabulaire,
- mais... 3
- Q. [141] Mais à chaque fois, à chaque fois, vous allez 4
- donner, à chaque fois qu'il y a une élection, que 5
- ce soit pour la mairie ou pour les conseillers, 6
- 7 vous allez donner un coup de main à monsieur
- Zampino? 8
- R. C'est devenu une famille. 9
- Q. [142] C'est devenu une famille. Puis je comprends 10
- qu'à ce moment-là, à Saint-Léonard, la firme de 11
- 12 génie-conseil qui est présente, c'est Soprin?
- R. Je ne m'occupais pas de ce domaine. 13
- Q. [143] O.K. Je comprends que Soprin va être acheté, 14
- en mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998), par 15
- Dessau et que c'est à partir de ce moment-là que 16
- vous allez connaître Rosaire Sauriol? 17
- R. Non. J'ai connu monsieur Sauriol, j'ai connu 18
- monsieur Sauriol le père, en mil neuf cent quatre-19
- vingt-quatre (1984), quand j'étais à Ottawa. C'est 20
- que tous les bureaux, tous les avocats, ou quoi que 21
- ce soit, c'était comme une visite cordiale qu'ils 22
- 23 venaient faire au bureau du ministre. Alors j'ai
- connu monsieur Paul-Aimé, et puis à ma 24
- connaissance, de souvenir, il était avec son autre 25

- 1 fils... Voyons, voyons....
- O. [144] Jean-Pierre? 2
- R. Pas Rosaire... 3
- Q. [145] Jean-Pierre? 4
- R. Jean-Pierre. C'est là que j'ai connu la famille 5
- Sauriol. 6
- Q. [146] Parfait. Vous avez connu... 7
- R. D'ailleurs, il y avait... Qui est-ce que c'est, là, 8
- j'essaie un nom... Non. Je ne m'en rappelle plus. 9
- Q. [147] Vous ne vous en rappelez plus. 10
- (14:47:44)11
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [148] De quelle famille, vous voulez dire? 13
- R. De... Chez les Sauriol. Ah! Aujourd'hui il est 14
- sénateur. Sénateur Nolin. Son épouse était une 15
- demoiselle Desjardins qui, dans le temps, ça 16
- s'appelait Dessau, Desjardins Sauriol. 17
- Me DENIS GALLANT : 18
- Q. [149] Ce qui était Desjardins et Sauriol, qui a 19
- donné Dessau. C'est exact? 20
- R. C'est ça. 21
- Q. [150] Parfait. Alors, Monsieur... Donc, mais est-ce 22
- que vous êtes en mesure de nous dire qu'à ce 23
- moment-là, dans les années quatre-vingt-dix (90), 24
- la firme Soprin était la seule firme à Saint-25

- Léonard? 1
- 2 R. Je n'ai pas d'idée là-dessus.
- Q. [151] Pas d'idée là-dessus. Vont arriver les 3
- fusions. Monsieur Frank Zampino, votre ami, va être 4
- maire de Saint-Léonard, et va... Il va y avoir la 5
- naissance de la grande ville, et il va y avoir 6
- également la naissance de l'Union des citoyens et 7
- citoyennes de l'île de Montréal. Pouvez-vous me 8
- 9 parler de ça?
- R. En deux mille un (2001). 10
- Q. [152] En deux mille un (2001)? La naissance de ce 11
- 12 parti-là, le fait que monsieur Zampino ait adhéré à
- ce parti-là, peut-être juste nous expliquer comment 13
- ça a fonctionné. 14
- R. Encore là, moi j'ai été convoqué par... J'ai été 15
- appelé par monsieur Frank Zampino, puis il m'a 16
- demandé si je voulais, si j'étais intéressé à 17
- m'occuper de sa campagne à Saint-Léonard. Et puis, 18
- suffit que c'est une affaire de, comme on dit, une 19
- 20 affaire de famille, j'avais le jeune, dans le temps
- on l'appelait le jeune, le jeune Tony Tomassi, qui 21
- mangeait de la politique. Alors, de concert avec 22
- 23 Tony, on a organisé la campagne de monsieur Zampino
- à Saint-Léonard. 24
- Q. [153] O.K. Puis monsieur Tony Tomassi, vous 25

- 52 -Me Denis Gallant

- connaissiez bien son père, Donato Tomassi... 1
- 2 R. Donato, j'ai connu Donato.
- Q. [154] Vous le connaissiez bien. 3
- R. Je le connais assez bien. 4
- Q. [155] Ça faisait déjà un bout de temps. 5
- R. Pardon? 6
- 7 Q. [156] Ça faisait déjà longtemps que vous le
- connaissiez. 8
- R. J'ai travaillé à la... Oui. J'ai travaillé, j'avais
- donné un petit coup de main à la campagne de Tony, 10
- à sa première campagne électorale. 11
- 12 Q. [157] Parfait. Alors à ce moment-là, on vous
- demande, à la demande de Frank Zampino, vous et 13
- Tony Tomassi allez travailler pour sa réélection 14
- comme maire de Saint-Léonard. 15
- R. Hum, hum. Malgré qu'à Saint-Léonard ce n'était 16
- pas... Quand on dit aller travailler à la campagne 17
- de monsieur Frank Zampino, faire la campagne de 18
- monsieur Zampino à Saint-Léonard, ce n'était rien. 19
- 20 Par contre, là on allait dans une campagne
- électorale contre monsieur Bourque, et puis c'était 21
- de faire rentrer monsieur Tremblay à la mairie. 22
- Alors, c'est là qu'était le travail. C'est que le 23
- monde, souvent on va voter Frank, mais on va-tu 24
- aller Bourque? Alors c'était, nous autres, le 25

- vocabulaire... 1
- 2 Q. [158] Mais j'imagine, peut-être juste pour qu'on
- comprenne bien puis on se remette à l'époque, parce 3
- que monsieur Zampino, vous avez tendance à 4
- l'appeler Frank, donc continuez à l'appeler Frank 5
- pour les besoins de mon interrogatoire. Donc, 6
- 7 Frank...
- R. Non, ce n'est peut-être pas respectable, là, je 8
- 9 l'appelle Frank Zampino.
- Q. [159] Frank Zampino. Donc monsieur Zampino, qui est 10
- très proche de vous, vous demande d'aller donner un 11
- 12 coup de main, et est-ce qu'on évoque, à ce moment-
- là, qui va prendre la mairie de Montréal? Qui va 13
- prendre la candi... pas la candidature, mais qui va 14
- prendre la candidature à titre de maire? Qui va 15
- devenir le chef de parti d'Union Montréal? 16
- Comment... Peut-être juste... 17
- R. C'était déjà décidé que, c'était décidé que c'était 18
- avec monsieur Tremblay. 19
- Q. [160] O.K. Et ça, ça a été décidé quand, à votre 20
- avis? 21
- R. Je n'ai aucune idée. Moi, quand je suis arrivé au 22
- 23 local pour mettre en place les tables, les choses,
- c'était l'équipe Tremblay-Zampino. Je n'ai pas... 24
- Q. [161] Mais c'était décidé d'avance que si l'équipe 25

- de monsieur Tremblay prenait le pouvoir, monsieur 1
- 2 Zampino devenait le président du comité exécutif?
- R. Ah non. Ça, je ne suis pas dans les... 3
- Q. [162] Mais, c'est parce que vous l'avez appelée 4
- l'équipe Tremblay-Zampino. 5
- R. C'est monsieur Tremblay... C'est monsieur Tremblay 6
- qui a décidé d'appeler ça l'équipe Tremblay-7
- Zampino. Et non monsieur Zampino qui... Ce n'était 8
- pas Zampino-Tremblay, c'était Tremblay-Zampino. 9
- Q. [163] O.K. Et là il va y avoir... Est-ce que vous 10
- vous souvenez, vous, de l'investiture de, quand ce 11
- 12 parti-là a été créé, l'Union des citoyennes et
- citoyens de l'île de Montréal, qui va devenir Union 13
- Montréal? Est-ce que vous avez été dans les... 14
- R. Oui. Je faisais partie de... 15
- Q. [164] Juste nous expliquer comment ça a abouti, ce 16
- parti-là, parce que c'était un parti qui... 17
- R. Moi, pour être franc avec vous, je n'ai pas 18
- participé à ça. Moi je suis arrivé, le tout... 19
- Q. [165] Peut-être juste qu'on... 20
- R. Le tout était... Tout était fait. Moi je demeurais 21
- dans la région de Lachute. Et puis je suis arrivé, 22
- moi, toutes les ententes ou quoi que ce soit, 23
- c'était fait, là. Je suis arrivé, moi, c'était 24
- l'équipe Union des citoyennes, ça avait été... Ça 25

- avait été choisi, c'était tout fait, là. Moi je 1
- 2 suis arrivé pour l'élection.
- (14:53:15)3

- LA PRÉSIDENTE : 5
- Q. [166] Donc, votre rôle, c'était de faire en sorte 6
- 7 qu'ils gagnent.
- R. Mon... 8
- Q. [167] Votre rôle, c'était de vous arranger, de
- faire en sorte pour que l'équipe Tremblay-Zampino 10
- remporte les élections. 11
- 12 R. Exact. Dans Saint-Léonard.
- Me DENIS GALLANT : 13
- Q. [168] Dans Saint-Léonard. 14
- R. Oui. 15
- Q. [169] Puis est-ce qu'on vous donne un titre 16
- quelconque, à ce moment-là? 17
- R. On n'avait pas de titres à Saint-Léonard. On était 18
- toute une gang qui travaillait ensemble. C'était 19
- une famille. Quand on dit, là, poser des panneaux à 20
- Saint-Léonard, c'est grand, on pose ça dans une 21
- 22 soirée.
- 23 Q. [170] O.K.
- R. De la famille, des amis, c'est de même que ça 24
- marchait. 25

- Q. [171] O.K. Pour l'élection de deux mille un (2001), 1
- 2 qui s'occupait du financement à l'Union des
- citoyennes et citoyens de l'île de Montréal? 3
- R. Monsieur Robert... Je crois que c'est monsieur 4
- Robert Church. 5
- Q. [172] Ça c'est un monsieur que vous allez remplacer 6
- 7 éventuellement, monsieur Church?
- R. Oui. 8
- Q. [173] Parfait. Alors, monsieur Church s'occupe du
- financement pour le parti central. Est-ce qu'il 10
- s'occupe également des arrondissements? 11
- 12 R. Je ne peux pas vous dire. Je n'étais pas au
- courant. 13
- Q. [174] Vous n'étiez pas au courant. Et vous, ce 14
- qu'on vous demandait de faire, c'était quoi au 15
- juste? Faire... 16
- R. De l'organisation. 17
- Q. [175] Puis là on est vraiment dans une plus grosse 18
- structure, là? 19
- 20 R. On est structuré pour faire gagner monsieur
- Tremblay. Les sondages... Les sondages disaient que 21
- ça aurait pu, on aurait pu gagner, mais le maire, 22
- suite aux sondages, le maire se faisait chauffer. 23
- Alors, ce qui était convenu, c'est qu'on appelait 24
- de la part de monsieur... à Saint-Léonard, on 25

- 1 appelait de la part de monsieur Zampino, disant
- 2 qu'on était avec Gérald Tremblay. C'était
- d'obtenir, et je l'ai eue, une des plus grosses 3
- majorités pour Gérald Tremblay à Saint-Léonard puis 4
- dans tous les autres arrondissements. 5
- Q. [176] Mais vous dites qu'il... 6
- R. Je crois qu'après c'était Lachine. Je ne me 7
- souviens pas, là. 8
- Q. [177] O.K. Mais vous, est-ce que vous aviez à voir
- avec d'autres arrondissements, comme Lachine, par 10
- contre monsieur Dauphin était là à l'époque, est-ce 11
- 12 que c'était...
- R. Non. Je n'allais pas à Lachine. 13
- Q. [178] Vous n'alliez pas à Lachine. 14
- R. Du tout. 15
- Q. [179] Vous vous limitiez à Saint-Léonard? 16
- R. Moi j'arrivais, j'arrivais dans l'organisation à 17
- Montréal. 18
- Q. [180] O.K. Parfait. Une fois l'élection remportée, 19
- en novembre deux mille un (2001), vous allez faire 20
- quoi? Ce que j'ai compris... 21
- R. Je continue. Je continue à travailler. On a 22
- structuré notre... Comment est-ce qu'on appelle... 23
- Les membres du parti. Les cartes de membre, 24
- toujours pour Saint-Léonard. On a renouvelé les 25

- cartes de membre, grossi le membership, mais c'est
- 2 tout. J'ai...
- Q. [181] O.K. Vous allez vous limiter à Saint-Léonard
- 4 pour combien de temps? Vous êtes toujours pour
- Saint-Léonard. Vous arrivez, il y a une élection en
- 6 novembre deux mille un (2001).
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [182] Là il va arriver deux mille... Il va arriver
- 9 le temps des Fêtes, il va arriver l'hiver deux
- mille deux (2002), est-ce que c'est de cette
- 11 période-là que vous parlez, là?
- 12 R. Non non. Entre ça, on... À temps perdu, là, avec
- les... Ils ont formé une association. Et puis on
- recrutait des membres. Parmi les clubs d'âge d'or,
- 15 et...
- 16 Q. [183] O.K. Et est-ce que j'ai compris que vous vous
- 17 limitez à Saint-Léonard, ou vous êtes plus pour le
- 18 central, là?
- 19 R. Je suis à Saint-Léonard.
- 20 Q. [184] Vous êtes à Saint-Léonard.
- 21 R. Je me suis occupé de ça à Saint-Léonard, mais le
- restant après, moi, je suis parti.
- Q. [185] Vous êtes parti où?
- 24 R. Je suis parti. Je travaillais à l'extérieur, moi.
- Q. [186] O.K. Vous aviez votre compagnie Bermax, à

- l'époque? 1
- 2 R. Oui.
- Q. [187] Ça faisait déjà un petit bout de temps. Peut-3
- être juste avant de rentrer un petit peu plus dans 4
- vos tâches à Union Montréal. Bermax, c'était une 5
- compagnie de quoi, ça? 6
- R. J'avais donné ça, le nom Bermax... Comment ça se 7
- fait que j'ai nommé ça Bermax? Mon prénom est 8
- Bernard. Puis « max », bien coudonc, c'est « 9
- Bernard au maximum ». 10
- Q. [188] O.K. 11
- 12 R. C'est ça.
- Q. [189] On va regarder à l'onglet 29 c'est quoi 13
- Bernard au maximum. O.K.? Je vais vous montrer le 14
- Registre des entreprises du Québec. Je vais avoir 15
- des petites questions à vous poser sur Bermax. 16
- R. Avec un numéro de... C'est un numéro de... 17
- Q. [190] C'est ça ici. O.K. Ce qu'on comprend, c'est 18
- ce qu'on appelle le Registre des entreprises. 19
- R. Ah, c'est là. 20
- Q. [191] C'est votre compagnie qui est une compagnie à 21
- numéro, qui est le 9118-9662 Québec inc. Ça, c'est 22
- 23 Bermax, ça?
- R. Oui. 24
- Q. [192] Parfait. On va le dérouler un petit peu. Je 25

- 60 -

vais regarder l'immatriculation. Cette compagnie-là 1

- 2 a commencé à exister en tant qu'entité légale à
- partir du vingt-deux (22) juillet deux mille deux 3
- (2002). C'est exact? 4
- R. Deux mille...? 5
- Q. [193] Deux (2002). Deux mille deux (2002). 6
- R. Oui, Madame la Présidente. 7
- Q. [194] Parfait. Ce que je vais faire, c'est parce 8
- que je vais avoir des questions plus spécifiques 9
- sur Bermax, je vais coter tout de suite. On est 10
- rendu à quel numéro de témoin, Madame Laroche? 11
- 12 LA GREFFIÈRE :
- Onglet, Maître? 13
- Me DENIS GALLANT : 14
- Je suis désolé. C'est l'onglet 29. 15
- LA GREFFIÈRE : 16
- On est rendu à la pièce 57P-598. 17
- Me DENIS GALLANT : 18
- 598. Et c'est le Registre des entreprises pour la 19
- compagnie qui est à numéro, qui est la compagnie, 20
- dans les faits, Bermax. 21

- 23 2257P-598 : État de renseignements d'une personne
- morale au Registre des entreprises 24
- (REQ), soit Bermax (9118-9662 25

Québecinc.)

2

- Q. [195] Moi, je veux comprendre, parce qu'à un moment 3
- donné, vous allez avoir un poste à temps plein à 4
- Union Montréal. Vous allez l'avoir quand ce poste-5
- là? 6
- R. Si je ne me trompe, il me semble que c'est en deux 7
- mille quatre (2004), au printemps. Je crois que 8
- c'est au printemps deux mille quatre (2004). 9
- Q. [196] Au printemps deux mille quatre (2004), vous 10
- allez avoir un poste permanent à Union Montréal? 11
- 12 R. Exact.
- Q. [197] Ça va être un poste, ça va être quoi le titre 13
- de votre poste, Monsieur Trépanier? 14
- R. À Union Montréal, puis c'était tous des noms, des 15
- titres, ça n'a pas de bon sens, mais en tout cas, 16
- directeur général de ci... Moi, là, c'était 17
- directeur du financement. 18
- Q. [198] Parfait. Alors, ce qu'on comprend puis je 19
- 20 veux juste...
- R. Par contre, je voudrais... 21
- Q. [199] Oui. Allez-y. 22
- 23 R. J'ai accepté le poste directeur de financement
- quand ça m'a été offert moyennant certaines 24
- conditions. Je ne faisais aucun dépôt, je ne 25

- signais aucun chèque, je ne siégeais pas à 1
- l'exécutif du parti. C'était les conditions. Je ne 2
- voulais pas aucune responsabilité autre. On l'a 3
- accepté. 4
- Q. [200] Vous l'avez accepté. Je vais juste... Je vais 5
- y aller à votre poste. Peut-être juste pour vous 6
- 7 dire, c'est parce que je suis toujours votre CV,
- là. C'est-à-dire, ce que je comprends, c'est que 8
- c'est du bénévolat, être organisateur politique, ce 9
- que vous nous avez décrit, là, dans les différentes 10
- municipalités. 11
- 12 R. Chez monsieur...
- Q. [201] Non, non, attendez, attendez! On va 13
- s'entendre sur quelque chose. Je vais poser les 14
- questions. Ensuite de ça, je vais vous écouter. Ça 15
- va? Première des choses, vous... Ma question que je 16
- veux préciser, c'est : Quand vous avez tantôt parlé 17
- que vous avez été organisateur politique dans 18
- plusieurs municipalités, année quatre-vingt-dix 19
- (90), Laval, Saint-Jérôme, Rosemère, vous avez 20
- nommé quelques-unes, Longueuil, des partielles, 21
- Repentigny, et caetera, ce que je comprends de 22
- 23 votre témoignage, c'était du bénévolat?
- R. Non, j'étais payé. 24
- Q. [202] Bon. Je vais ramener le fil. Parfait. Allez-25

- 1 у.
- 2 R. Je vous ai dit... Je vous ai dit tantôt, j'ai fait
- des élections qu'on appelait clé en main. Vous 3
- n'êtes jamais arrivé avec le côté monétaire. Moi, 4
- je vous dis, quand j'ai travaillé pour les 5
- municipalités que je vous ai nommées tantôt, 6
- j'étais payé. 7
- Q. [203] Excellent! On recommence d'abord. Parfait. 8
- Vous avez travaillé dans plusieurs municipalités. 9
- Vous nous avez parlé des élections clé en main. 10
- Vous nous avez expliqué que les élections clé en 11
- 12 main, c'était les firmes de professionnels qui
- finançaient une équipe de candidats ou une autre. 13
- Et, vous, vous étiez organisateur. Je vous ai posé 14
- des questions, à savoir si vous vous occupiez de 15
- financement. Vous avez dit : « Non. » Je vous ai... 16
- R. Non. 17
- Q. [204] Je vous ai posé la question, Monsieur 18
- Trépanier. J'ai posé la question, et caetera, si 19
- 20 vous avez vu si ces compagnies-là ou ces
- entreprises-là donnaient de l'argent, vous m'avez 21
- dit non. 22
- 23 R. J'ai...
- Q. [205] Attendez. 24
- R. Je vous ai dit... 25

- Q. [206] Monsieur Trépanier.
- 2 R. Je n'ai jamais vu de compagnies donner de l'argent.
- Q. [207] Parfait. 3
- R. Moi, j'ai été payé par le parti de chacune des 4
- municipalités que j'ai travaillé. 5
- Q. [208] Super. O.K. Parfait. Alors vous avez été, 6
- 7 dans toutes les élections, vous avez été payé par
- les partis? 8
- 9 R. Oui.

- Q. [209] Exact? 10
- R. Oui. 11
- 12 Q. [210] C'est ce que vous nous dites. Alors que ce
- soit l'élection d'une petite, petite municipalité 13
- avec quelques échevins puis le maire, vous avez été 14
- payé. On vous payait comment? Sur une base... 15
- R. Les petites villes de même, c'était surtout, moi je 16
- vais vous l'expliquer pourquoi. Je travaillais, de 17
- un, j'ai travaillé, je travaillais avec des 18
- compagnies qui faisaient du développement. Quand 19
- 20 j'étais chez Laidlaw c'était en plus de faire le
- développement des affaires, c'est d'établir des 21
- bonnes relations avec les municipalités, alors 22
- 23 c'était, de un, l'utile à l'agréable, puis pour le
- prix qu'on, pour le salaire ou « whatever », les 24
- redevances qu'on me donnait pour organiser 25

- l'élection, pour payer mon gaz, mes dépenses de 1
- 2 lunch, c'était ça, là.
- Q. [211] O.K. 3
- R. Moi, c'était surtout, j'ai un contact. Saint-4
- Jérôme, j'avais un contact. À LaFontaine j'avais un 5
- contact. À Bellefeuille, dans le temps ce n'était 6
- pas fusionné, j'avais un contact. Boisbriand, 7
- j'avais un contact. C'était de même qu'on... Je 8
- recommencais ma vie. 9
- Q. [212] O.K. Vous aviez un emploi à temps plein? 10
- R. Des fois. Quand un gars est ambitieux au travail, 11
- 12 bien...
- Q. [213] Monsieur Trépanier vous aviez... 13
- R. ... on met un petit peu plus. Mon épouse 14
- travaillait fort, j'étais capable de travailler 15
- fort. 16
- Q. [214] Monsieur Trépanier, Monsieur Trépanier. Vous 17
- aviez un emploi à temps plein. C'est une question. 18
- R. Oui. 19
- 20 Q. [215] Est-ce qu'il y a une réponse?
- R. Oui. 21
- Q. [216] Vous nous dites également que vous avez fait 22
- 23 beaucoup d'élections municipales à titre
- d'organisateur. C'est exact? 24
- R. Oui. 25

- Q. [217] Oui. Et ce que vous venez de nous dire c'est 1
- 2 que pour chacune de ces élections-là vous avez été
- payé par les partis qui vous employaient. C'est 3
- exact? 4
- R. Oui. 5
- Q. [218] Parfait. Avez-vous déjà été payé à ce moment-6
- 7 là par des firmes de génie-conseil?
- R. Jamais. 8
- Q. [219] Jamais. O.K. À partir de deux mille deux 9
- (2002), avez-vous été payé pour faire, pour aller 10
- dans des municipalités, par des firmes de génie-11
- 12 conseil justement pour faire du développement des
- affaires auprès de ces municipalités-là? 13
- R. Attendez un petit peu. Non. 14
- Q. [220] Non. 15
- 15:04:31 16
- LA PRÉSIDENTE : 17
- Q. [221] À partir de quand l'avez vous été payé par 18
- des firmes de génie-conseil? 19
- R. Je vous ai remis, je n'ai pas mes, malheureusement 20
- je n'ai pas ce que je vous ai... ce qui m'a été 21
- demandé. Mais si je voyais le papier ou quoi que ce 22
- 23 soit, je pourrais vous donner les dates. Je ne les
- ai plus. 24
- Me DENIS GALLANT : 25

- 1 Q. [222] Parfait. On va aller plus spécifique tantôt
- 2 après la pause. Je veux juste avoir un portrait.
- O.K.? C'est-à-dire, je veux comprendre la 3
- chronologie. Je comprends que vous avez été payé 4
- par des municipalités, je comprends que vous avez 5
- toujours été payé par monsieur Zampino à chaque 6
- 7 fois que vous avez fait ses élections à Saint-
- Léonard. 8
- R. Non. Saint-Léonard, j'ai fait du bénévolat. 9
- Q. [223] Seule exception. Mais c'est ça, il faut faire 10
- attention quand je vous pose des questions. Je ne 11
- 12 cherche pas à vous piéger, Monsieur Trépanier, là.
- Je vous demande, je veux savoir. Ici, on recherche 13
- la vérité, d'accord? Donc, ce que j'ai appris de 14
- vous, là, dans les dernières minutes, c'est que 15
- vous étiez payé à chacune des élections. Alors 16
- c'est important de nous dire des nuances, là. Est-17
- ce que Saint-Léonard est la seule exception? 18
- R. Oui. 19
- 20 Q. [224] O.K.
- R. Attendez un peu. Attendez un peu. 21
- Q. [225] Je vous laisse une chance, allez-y. 22
- 23 R. À Laval j'avais été donner un coup de main.
- Q. [226] Monsieur Vaillancourt ne vous a pas payé? 24
- R. Jamais monsieur Vaillancourt. 25

- Q. [227] O.K. Vous en avez fait plusieurs? 1
- LA PRÉSIDENTE : 2
- Q. [228] Est-ce que quelqu'un d'autre que monsieur 3
- Vaillancourt vous a payé à Laval? 4
- R. Madame la Présidente, non. 5
- Q. [229] O.K. 6
- Me DENIS GALLANT : 7
- Q. [230] O.K. 8
- LA PRÉSIDENTE : 9
- Q. [231] C'est parce qu'on ne veut pas jouer sur les 10
- mots. 11
- 12 R. Hum, hum.
- Q. [232] Alors donc, si la question vous est posée, 13
- « est-ce que monsieur Vaillancourt vous a donné de 14
- 15 l'argent? » et que vous savez que ce n'est pas
- monsieur Vaillancourt mais quelqu'un d'autre vous a 16
- donné de l'argent, je m'attends de vous à ce que 17
- vous répondiez honnêtement, Monsieur Trépanier, 18
- s'il vous plaît. 19
- R. Non. 20
- Q. [233] O.K. On s'entend? 21
- 22 R. ...
- 23 Me DENIS GALLANT:
- Q. [234] C'est beau. 24
- LA PRÉSIDENTE : 25

- 1 [235] Parfait..
- 2 R. Je n'ai pas été rémunéré à Laval.
- Q. [236] Parfait. 3

- Me DENIS GALLANT : 5
- Q. [237] Parfait. Vous avez fait combien d'élections à 6
- 7 Laval, Monsieur Trépanier?
- R. Quand on parle faire une élection, Monsieur le 8
- 9 Commissaire...
- Q. [238] Non, Maître Gallant ça va aller. 10
- R. C'est aller donner du... faire du bénévolat à une 11
- 12 telle place, il y avait une, je vais vous donner un
- exemple « Dans tel secteur, irais-tu faire un tour 13
- voir comment ça va? », puis de passer une heure ou 14
- deux, tu reviens, un autre secteur, la même chose. 15
- À Laval, je crois qu'il y en avait vingt-quatre 16
- (24) secteurs. Il y a des places qu'on n'avait même 17
- pas besoin d'aller. C'était surtout ça, faire du... 18
- aller donner de l'aide, tu sais. À Laval, ce 19
- n'était pas de... 20
- Q. [239] Combien d'élections à Laval? 21
- R. Peut-être la première, puis après ça, la troisième, 22
- 23 je ne peux pas me rappeler.
- Q. [240] Un (1), deux (2), trois (3)? 24
- R. Une couple. J'ai fait une couple de... 25

- 1 Q. [241] O.K. Depuis quand? Quatre-vingt-douze ('92)?
- 2 Avant?
- R. Je n'ai pas de mémoire... en mémoire, de mémoire, 3
- là, je ne me souviens pas. Je sais que je suis allé 4
- aider à une couple d'élections. 5
- Q. [242] O.K. Si je remonte aussi loin que mil neuf 6
- cent quatre-vingt-un (1981), est-ce que c'est 7
- possible? 8
- 9 R. Quatre-vingt (80)?
- Q. [243] Quatre-vingt-un (81)? Nouvelle vie, mil neuf 10
- cent soixante-dix-neuf (1979), quatre-vingt-un 11
- 12 (81).
- R. Quatre-vingt-un (81), à Laval? 13
- Q. [244] Oui. Est-ce que c'est... 14
- R. Je n'ai jamais été là. 15
- Q. [245] Non, non. O.K. C'est beau. Vous, votre 16
- première moi, je cherche juste à savoir, là -17
- quatre-vingt-douze (92)? 18
- R. Ça se peut. La première élection à la mairie de 19
- monsieur Vaillancourt. 20
- Q. [246] Parfait. Ce que vous nous dites, c'est que 21
- jamais, vous ne l'avez dit à madame la présidente, 22
- jamais, jamais, que vous avez été payé ou 23
- vous avez accepté de l'argent à Laval, c'est ce que 24
- je comprends de votre témoignage? 25

1 R. Exact.

- 2 Q. [247] Parfait. Là, j'en ai deux, là, parce que
- tantôt, on est parti de quelque chose qui était 3
- général, vous étiez payé à chaque fois. Là j'en ai 4
- deux. Il y en a-tu d'autres? Saint-Laurent? 5
- R. Saint-Laurent, j'ai été rémunéré par monsieur 6
- 7 Claude Dumont.
- Q. [248] O.K. Et ça, vous êtes rémunéré de quelle 8
- 9 manière? Est-ce que c'est rémunéré par chèque ou
- c'est rémunéré en argent comptant, Monsieur 10
- Trépanier? 11
- 12 R. Je pense qu'ils m'avaient donné un montant
- d'argent. 13
- Q. [249] Mais un montant d'argent, je cherche à 14
- savoir, un montant d'argent, c'est beau, est-ce que 15
- c'est en cash ou si c'est en chèque, en chèque 16
- qu'on déduit, qu'il y a des déductions et... 17
- R. Il m'a payé en cash. 18
- Q. [250] Il vous a payé en cash. Parfait. O.K. Est-ce 19
- 20 que dans toutes les municipalités que vous nous
- avez nommées, sauf bien, je vais finir ma 21
- question, sauf ceux que vous avez dit que vous 22
- 23 n'avez pas été payé, notamment, Saint-Léonard,
- c'est votre ami Frank, et Laval, monsieur 24
- Vaillancourt, est-ce que dans toutes les 25

- municipalités, je dois comprendre que vous avez été 1
- 2 payé en cash?
- R. C'était tellement peu, oui, c'était en cash. 3

- LA PRÉSIDENTE : 5
- Q. [251] Donc, vous avez parlé de Boisbriand, 6
- Rosemère, Le Gardeur. 7
- R. On avait... 8
- Q. [252] Repentigny, Longueil, vous étiez payé
- 10 comptant?
- R. Excusez. À Saint-Jérôme, j'ai été payé par un... en 11
- 12 cash, oui, je me souviens, Saint-Jérôme, en cash.
- Boisbriand, une partie en cash puis mes dépenses... 13
- une partie en chèque puis mes dépenses en cash. 14
- Me DENIS GALLANT : 15
- Q. [253] Saint-Léonard, vos dépenses? 16
- R. Jamais. 17
- Q. [254] Même pas de dépenses? 18
- R. Jamais. 19
- Q. [255] Aucuns frais? 20
- R. Un chum, c'est un chum. 21
- 22 Q. [256] C'est un chum, c'est ça. O.K.
- LA PRÉSIDENTE : 23
- Q. [257] Oui, mais le chum ne voulait pas payer son 24
- chum? 25

- 1 R. Pardon?
- Q. [258] Votre chum ne voulait pas vous payer?
- 3 R. Je n'ai jamais demandé rien à monsieur Zampino à
- 4 Saint-Léonard.
- 5 Q. [259] O.K.
- 6 R. Je m'étais lié d'amitié.
- 7 Q. [260] Oui, mais il fallait vivre aussi.
- 8 R. Je travaillais à l'extérieur, Madame la présidente.
- 9 Q. [261] O.K. Mais votre chum n'était pas porté à vous
- 10 payer?
- 11 R. On n'était pas payé, on avait nos comités payés, on
- était nourri, on avait des lunchs, on avait tout,
- c'était une affaire de famille, on allait là pour
- s'amuser puis en même temps on travaillait.
- 15 Q. [262] O.K.
- 16 Me DENIS GALLANT:
- 17 Q. [263] À Laval, est-ce que monsieur Vaillancourt,
- 18 c'était un de vos chums?
- 19 R. J'ai connu monsieur Vaillancourt et puis j'ai
- travaillé, comme je l'ai dit, j'avais fait un
- secteur Chomedey et puis, je faisais ça, moi, à
- temps partiel, après mon ouvrage, j'allais...
- Q. [264] J'imagine qu'il y a des frais de kilométrage,
- j'imagine qu'il s'engendre des frais, est-ce qu'on
- vous remboursait?

- R. J'étais, dans le temps, dans le... j'étais, dans le 1
- 2 temps, sur la route, ça fait que je me servais
- de... 3
- Q. [265] De votre employeur? 4
- R. Du gaz, exact. 5
- Q. [266] Parfait. O.K. D'autres municipalités dans 6
- lesquelles, peut-être, vous faisiez du bénévolat ou 7
- le restant, on peut s'entendre, ce que madame 8
- 9 Charbonneau...
- R. De souvenir, non. 10
- Q. [267] ... a dit, toutes les villes qu'elle vous a 11
- 12 renommées, là...
- LA PRÉSIDENTE : 13
- Q. [268] Repentigny, je vous ai nommé. 14
- R. Oui, Repentigny... 15
- Q. [269] Vous avez nommé. 16
- R. ... j'avais été faire une partielle, un conseiller 17
- municipal qui était décédé. 18
- Q. [270] Vous avez été payé en comptant ou par chèque? 19
- R. En comptant, mon Dieu Seigneur, je pense que... 20
- Q. [271] Le Gardeur, c'est la même chose? 21
- 22 R. Oui.
- Q. [272] Rosemère? 23
- R. Rosemère, par chèque. 24
- Q. [273] Ah, pourquoi? 25

1 R. Un montant de... madame Richer tenait à ce que je

- 2 sois payé par chèque. On a respecté.
- (15:11:45)3

4

- Me DENIS GALLANT : 5
- Q. [274] Parfait. Donc, ce que je comprends, quand 6
- vous dites, je suis organisateur, je travaille avec 7
- les bénévoles, je comprends qu'il y en a une gang, 8
- ce n'est pas vraiment des bénévoles. Ils sont comme 9
- vous, ils sont payés puis ils sont payés en cash. 10
- C'est ça la vraie... la vraie histoire, hein? 11
- 12 R. Ça, c'est...
- Q. [275] Non, non, je vous demande ce que vous avez 13
- vu, vous, là. 14
- R. Ce que j'ai vu? 15
- Q. [276] Oui. 16
- R. Dans ces petites villes là, moi, je n'ai jamais vu 17
- ça, là. C'était la famille. 18
- Q. [277] Vous avez vu quoi, là? Les petites villes... 19
- 20 R. Bien, vous parlez...
- Q. [278] ... les petites villes, la famille, là, 21
- Rosemère, la petite ville, Repentigny, petite 22
- 23 ville. Ça commence à...
- R. Repentigny, un secteur. Un secteur, Repentigny, pas 24
- la générale. 25

- 1 Q. [279] O.K.
- 2 R. C'est monsieur Goulet qui était décédé.
- Q. [280] O.K. Mais, vous, vous êtes payé, j'imagine,
- 4 par le parti?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. [281] Bon. Alors, ce n'est pas juste le... ce n'est
- 7 pas juste le candidat au poste de conseiller ou au
- poste de la mairie, c'est le parti qui vous paie.
- 9 Est-ce que je dois comprendre que des Bernard
- 10 Trépanier, qui est payé en argent cash, à part
- quand il travaille pour un de ses chums, que
- 1'ensemble des travailleurs d'élection sont payés
- en cash?
- 14 R. Moi, je l'ai pas vu. Si...
- 15 Q. [282] Avez-vous vu des chèques?
- 16 R. Si... Pardon?
- 17 Q. [283] Avez-vous vu des chèques, si vous ne l'avez
- 18 pas vu?
- 19 R. Je n'ai pas vu de chèques et je n'ai pas vu de
- cash, dans les municipalités où je suis allé.
- Q. [284] O.K. Il y a une raison pourquoi vous faisiez
- exception puis être payé en cash, vous?
- 23 R. Il n'y a pas personne de... qui travaillait avec
- nous autres qui savait que j'étais payé en...
- Q. [285] O.K. Est-ce qu'on s'entend que dans les

- 1 élections clé en main également, on comprend que
- 2 dans les élections clé en main, c'est... qu'on
- appelle tout le phénomène du faux bénévole, puis 3
- qu'on a des gens qui sont rémunérés? 4
- R. Moi, je ne l'ai pas vu. Madame la Présidente, je ne 5
- l'ai pas vu. 6
- Q. [286] Vous, est-ce qu'on vous présentait comme un 7
- bénévole? Parce qu'effectivement... 8
- 9 R. Oui.
- Q. [287] ... on ne vous sortait pas de chèque. Bon. 10
- Alors, je vous repose cette question-là puis après 11
- 12 ça je vais solliciter une pause, là. Est-ce que je
- peux comprendre également que des Bernard 13
- Trépanier, il y en avait d'autres et que tout le 14
- monde était payé en cash? 15
- R. S'il y en avait, Madame la Présidente, dans les 16
- petites villes comme ça, moi, je ne les connaissais 17
- pas. J'arrivais là à Saint-Jérôme, j'arrivais, je 18
- 19 connaissais personne.
- 20 Q. [288] O.K. On s'entend, je veux terminer là-dessus.
- Quand vous nous dites que vous êtes rendu à la 21
- deuxième, la troisième, Saint-Jérôme, vous avez 22
- 23 parlé de quelqu'un d'autre avant Marc Gascon, là,
- donc ce n'était pas la première fois, là. C'est-à-24
- dire, j'imagine, quand on arrive puis on travaille 25

- pour une équipe, c'est pas mal toujours le même 1
- 2 monde.
- R. C'est ça, c'est tout le même monde qui va là. 3
- Q. [289] Parfait. Je vais solliciter une pause, 4
- Madame. 5
- LA PRÉSIDENTE : 6
- Q. [290] Si je comprends bien, au moins il y en a un 7
- faux bénévole que vous connaissiez, c'était vous-8
- 9 même.
- R. C'était? 10
- Q. [291] Vous-même. 11
- 12 R. Exact.
- Me DENIS GALLANT : 13
- Q. [292] Parfait. 14
- SUSPENSION DE L'AUDIENCE 15
- 16
- REPRISE DE L'AUDIENCE 17
- (15:37:49)18
- LA GREFFIÈRE : 19
- Monsieur Trépanier, vous êtes toujours sous le même 20
- serment. 21
- 22 Me DENIS GALLANT :
- Q. [293] Alors, j'étais quand même dans vos emplois, 23
- on a fait quand même quelques détours, mais ce 24
- n'est pas grave, ça, Monsieur Trépanier. Il y a 25

- 79 -

- 1 peut-être des choses comme ça, si... Je ne vous
- 2 limiterai pas, là, si ça nécessite plus
- d'explications, vous irez. O.K., ça va? Vous me 3
- comprenez? 4
- R. Oui. 5
- Q. [294] Ça va? Parfait. Alors, ceci étant dit, il y a 6
- 7 la campagne de deux mille un (2001) qui est
- remportée par l'équipe de monsieur Tremblay, et 8
- monsieur Zampino, monsieur Frank Zampino va être 9
- réélu dans St-Léonard, mais maintenant il va être 10
- un maire d'arrondissement. Exact? À partir de ce 11
- 12 moment-là. Monsieur Zampino va être nommé président
- du comité exécutif, à votre souvenir, quand? 13
- R. Je n'ai pas... 14
- Q. [295] Il va être le premier que... 15
- R. Il va être le premier, oui. 16
- Q. [296] Il va être le premier président... 17
- R. Il va être le premier président de l'exécutif. 18
- Q. [297] De l'exécutif, une fois que le parti de 19
- 20 monsieur Tremblay prendra le pouvoir.
- R. Est au pouvoir. 21
- Q. [298] Parfait. Une fois que l'UCCIM va prendre le 22
- 23 pouvoir. Parfait. Ceci étant dit, vous, pendant ce
- temps-là, l'élection est remportée, vous allez 24
- faire quoi? Est-ce que... Parce que vous dites que 25

- vous êtes rentré comme directeur en deux mille
- quatre (2004), mais entre deux mille un (2001) et
- deux mille quatre (2004), vous situez ça au
- 4 printemps deux mille quatre (2004), vous allez
- faire quoi en termes de travail rémunérateur?
- R. Bien, je suis comme travailleur autonome avec la
- 7 compagnie Astral Média.
- 8 Q. [299] O.K. Mais avant d'arriver à...
- 9 R. Dans le domaine, dans le domaine de l'affichage.
- 10 Q. [300] Parfait. Ceci...
- 11 R. Qui était auparavant Omni.
- Q. [301] O.K. Omni va être achetée par Astral.
- R. Ce n'est pas... Je ne veux pas... Je ne me souviens
- 14 pas quand Astral a acheté Omni, mais je
- travaillais... Disons, c'était Omni.
- 16 Q. [302] O.K. Est-ce qu'on s'entend pour dire que vous
- êtes travailleur autonome, vous êtes à la tête de
- votre petite firme que vous avez fondée en deux
- 19 mille deux (2002), qui s'appelle Bermax, qui est
- une compagnie à numéro Québec inc., et qu'à ce
- 21 moment-là vous avez des contrats de la firme Omni.
- 22 Ce n'est pas plutôt ça?
- 23 R. Exact... De la firme Omni?
- 24 Q. [303] Oui?
- 25 R. Oui. C'est exact.

- Q. [304] Parfait. Donc, je veux juste, pour préciser, 1
- 2 vous n'avez jamais été salarié pour Omni ou pour
- Astral. 3
- R. Jamais. 4
- Q. [305] Parfait. Ceci étant dit, aviez-vous d'autres 5
- clients que Omni ou Astral pendant cette période-6
- 7 là, jusqu'à tant que vous allez rentrer comme
- directeur à l'UCCIM? 8
- R. J'ai des clients, j'ai Saint-Jérôme. 9
- Q. [306] O.K. Saint-Jérôme, la Ville, la Municipalité, 10
- ou le parti? 11
- 12 R. La Municipalité de Saint-Jérôme.
- Q. [307] O.K. Et c'est... Peut-être juste nous 13
- expliquer, avant de faire la liste de vos clients, 14
- c'est quoi au juste, quels services vous rendez, 15
- quels services professionnels vous rendez à vos 16
- clients? 17
- R. Moi j'étais simplement, comme le... Comment vous 18
- dire... L'ouvreur de portes. Je ne suis pas 19
- 20 urbaniste, je ne suis pas spécialisé en
- communications, je n'ai pas ces... Je ne l'ai pas. 21
- Par contre... 22
- 23 Q. [308] Vous avez du vécu.
- R. Pardon? 24
- Q. [309] Vous avez de l'expérience, vous avez du vécu. 25

- 82 -

1	R.	J'ai toujours appris, moi, le plus Quand on peut
2		se rendre du point A au point B le plus vite
3		possible, c'est avec des contacts. Alors j'avais,
4		comme on dit, travaillé à Saint-Jérôme, la
5		compagnie Omni, dans le temps, c'est simple, c'est
6		que les urbanistes et les spécialistes en
7		communications avaient un projet d'installer des
8		panneaux publicitaires en bordure de l'autoroute 15
9		sur les terrains qui appartenaient aux
10		municipalités. Alors, l'entente Puis je ne veux
11		pas entrer dans les détails. Je ne m'y connais pas
12		assez. Mais je sais que c'était des terrains qui
13		appartenaient à la municipalité. La Ville pas la
14		Ville, la compagnie Omni payait une location pour
15		la location du terrain, l'entretien, l'éclairage,
16		elle payait les taxes, plus des redevances
17		annuelles à la municipalité sur chaque panneau qui
18		était installé.

- Q. [310] Je ne veux pas vous couper parce que vous 19 êtes un peu trop précis. Ma question était plus 20 générale. On va recommencer. Bermax, est-ce qu'on 21 peut qualifier ça comme une firme de démarcheurs? 22 Vous avez dit « ouvrir des portes ». Est-ce qu'on 23 peut qualifier ça... 24
- R. Faire du lobbying. 25

- 1 Q. [311] On fait du lobbying?
- 2 R. C'est ca.
- Q. [312] Vous, vous n'êtes pas inscrit au registre des 3
- lobbyistes? 4
- R. Si vous appelez... Comme consultant? 5
- Q. [313] Non, mais c'est une question que je vous 6
- 7 pose. Vous n'êtes pas inscrit?
- R. Non, non, je ne me suis jamais inscrit. 8
- Q. [314] Non pas du tout. Jamais inscrit à ça. O.K. Ce
- que je comprends, vous, vous êtes... vous 10
- connaissez du monde, vous avez fait beaucoup de 11
- 12 travail terrain au niveau des élections
- municipales. Vous connaissez du monde. Et vous êtes 13
- capable maintenant de donner à vos clients une 14
- porte d'entrée dans certaines municipalités. C'est 15
- ce que vous nous dites? 16
- R. C'est ça. 17
- Q. [315] Vous nous avez donné l'exemple de Saint-18
- Jérôme. 19
- R. Exact. 20
- Q. [316] Pour Astral ou Omni? 21
- R. Madame la Présidente, oui. 22
- Q. [317] Parfait. Puis ce qu'on comprend, c'est qu'un 23
- homme comme vous, bien, c'est parce que ça connaît 24
- du monde et ça vous ouvre des portes. Ça vous ouvre 25

- des portes avec le conseil de ville, avec le maire, 1
- 2 avec les hauts fonctionnaires?
- R. Jamais les hauts fonctionnaires. Je n'ai jamais 3
- visité de hauts fonctionnaires dans les dossiers 4
- avec Omni. Moi, je demandais à rencontrer le maire. 5
- Et puis c'était déjà commencé. Omni avait déjà 6
- 7 implanté des panneaux publicitaires à Laval avant
- que, moi, je sois à l'emploi d'Omni. 8
- 9 Q. [318] Mais ça implique quoi ça, Monsieur Trépanier?
- Puis je ne veux pas non plus m'étendre sur Omni. 10
- Mais je cherche vraiment à comprendre. Ça implique 11
- 12 quoi? Un changement de zonage? Ça implique des
- terrains de la municipalité? Pourquoi on a 13
- besoin... C'est une grosse firme, là. C'est Astral. 14
- Pourquoi on a besoin d'une personne telle que 15
- Bernard Trépanier? 16
- R. Je ne m'y connais pas assez. C'est sur des terrains 17
- qui appartiennent spécifiquement, c'est des 18
- terrains qui appartiennent à la Ville. 19
- 20 Q. [319] O.K.
- R. Alors, je sais que c'était des... suffit que 21
- c'était des redevances qui étaient payées à la 22
- Ville. La Ville n'avait pas besoin de changement de 23
- zonage pour les terrains. Ça leur appartenait. 24
- Q. [320] Vous, je comprends que vous êtes rémunéré? 25

- 1 R. Oui.
- Q. [321] Ce n'était pas du bénévolat. Est-ce qu'on
- 3 comprend que vous gagnez à peu près cent piastres
- de l'heure (100 \$/h) quand vous travaillez pour
- Bermax, ce que vous chargez à vos clients?
- 6 R. Des fois un petit peu plus.
- 7 Q. [322] Des fois un petit peu plus. Mais c'est une
- 8 moyenne ça? En tout cas, moi, ce que j'ai vu sur
- 9 papier.
- 10 R. À peu près ça.
- 11 Q. [323] Parfait. Donc vous chargez ça. Puis ce que
- vous faites avec ça, c'est-à-dire la compagnie,
- votre cliente vous donne le mandat de dire, écoute,
- moi, je veux entrer dans cette ville-là puis,
- Monsieur Trépanier, je vous donne ce mandat-là
- 16 comme démarcheur ou comme lobbyiste...
- 17 R. Oui.

18

- 19 Q. [324] ... de parler aux élus?
- 20 R. Plus après une commission sur ce qui va avoir été.
- Q. [325] Vous prenez une commission?
- 22 R. En plus, bien oui.
- 23 Q. [326] Tout à fait. Non, non, aujourd'hui, là, pas
- de papier, là, on jase. O.K. Je veux...
- 25 R. C'est sûr que si, dans une municipalité, la

- 1 compagnie installait dix (10) panneaux
- 2 publicitaires, j'étais payé pour dix (10) panneaux
- publicitaires. 3
- Q. [327] O.K. 4
- R. Puis je demandais... j'avais une petite redevance 5
- mensuelle, puis on payait mes dépenses. 6
- 7 Q. [328] Puis, ça, ça amène-tu, ça vous amène-tu à
- dire, bien, regarde, un, je vais payer pour le 8
- 9 travail de démarchage que je vais faire à un taux
- horaire? Vous m'avez dit cent (100 \$) et plus. 10
- Également vous avez, vous vous mettez comme 11
- 12 objectif de dire, regardez, il faut que ça rentre
- parce que ça va être payant, s'il y a des panneaux 13
- publicitaires qui rentrent, je vais avoir un 14
- montant d'argent. Donc ça va vous rapporter. Est-ce 15
- que ça implique, ça, d'amener le maire au resto, 16
- d'amener les conseillers? Comment ça fonctionne? 17
- Comment on fait ça ce travail de démarchage-là, 18
- Monsieur Trépanier? 19
- 20 R. Non. Bernard Trépanier ne fonctionnait pas de cette
- façon. 21
- Q. [329] Il fonctionnait comment Bernard Trépanier? 22
- 23 R. Moi, j'allais voir le maire. Puis il en avait
- déjà... C'est que, Omni, au début quand c'est... le 24
- domaine de l'affichage, il y avait toujours les 25

congrès... l'UMQ. Alors, c'était soit à Québec, à 1

- Montréal ou à Gatineau. Alors, on avait... Au 2
- congrès des municipalités, à l'UMQ, Omni avait un 3
- genre de salon, « whatever », et puis tous nos 4
- produits d'affichage promotionnels étaient dans 5
- notre salle avec des moniteurs ou quoi que ce soit 6
- et c'est de là, les maires, on les recevait à notre 7
- salon. 8
- 9 Q. [330] O.K.
- R. Puis c'est de même que ça a débuté. 10
- Q. [331] Mais j'imagine que Manon n'a pas rencontré 11
- 12 l'UMQ aux deux (2) semaines, j'imagine qu'on veut
- rentrer un produit, vous êtes en affaire, O.K.? 13
- Vous êtes en affaire, à un moment donné, on passe 14
- puis on veut, on veut que la cliente ait les 15
- contrats et nous, on a un bénéfice là-dessus, alors 16
- j'imagine qu'on fait ce qu'on a toujours fait dans 17
- la vie, c'est-à-dire que puis on connaît ces 18
- 19 gens-là, on les invite au restaurant.
- 20 R. C'est ça.
- Q. [332] On les gâte, on leur envoie des billets de 21
- hockey, on fait des choses comme ça, j'imagine. 22
- 23 R. Pour vous répondre, Madame la Présidente, moi, je
- ne suis pas le gars le plus intéressant à aller au 24
- restaurant, je ne prends pas un coup, de un, alors 25

- 1 moi, si j'allais au restaurant, j'expliquais ce qui
- 2 en était, on dîne, salut. Moi, ça ne s'éternisait
- pas, s'il y en a... Je ne sais pas s'il y en a qui 3
- s'éternise, ce n'est pas mon problème. 4
- Q. [333] Mais ce qui fait en sorte que, quand même, 5
- ça, c'est sur votre compte de dépenses puis l'élu, 6
- 7 vous l'amenez manger.
- R. Je l'amenais manger.
- 9 Q. [334] Il ne paie rien. Effectivement, comme ça
- s'est toujours passé. 10
- R. C'était... moi, depuis que j'étais... il y a 11
- plusieurs années, j'étais représentant des ventes 12
- dans l'alimentation, là, quand j'ai dit avant 13
- soixante-dix-neuf (79), c'est sûr, gérant de 14
- magasin, on les amenait manger. 15
- Q. [335] Tout à fait. 16
- R. On les invitait au golf. 17
- Q. [336] Là, on parle d'élus, ça se faisait, il n'y a 18
- aucun problème, l'élu ne payait jamais rien. 19
- R. Oui, ça se faisait, ça se faisait. 20
- Q. [337] Parfait. Astral Media, écoutez, c'est une 21
- compagnie, vous parlez des panneaux publicitaires, 22
- c'était l'une de vos clientes, d'autres clients de 23
- Bermax, puis je vais vous mettre là, une prémisse, 24
- en tout cas, moi, de ce que je peux voir, Bermax a 25

- opéré, en tout cas, avait des comptes, a envoyé des
- factures jusqu'en deux mille dix (2010), ça fait
- que ça ne fait pas si longtemps que ça que vous
- êtes à votre retraite, à ce que je comprends.
- 5 R. Non, non, j'appelle « retraité », ce qu'on dit,
- j'ai soixante-quatorze (74) ans, on appelle ça
- 7 retraité, mais vingt-quatre (24) heures par jour,
- sept (7) jours à la maison, c'est long.
- 9 Q. [338] O.K.
- 10 R. J'ai encore un... il me reste encore de la mèche.
- 11 Q. [339] O.K. C'est bon. Puis en Floride, une couple
- de mois, ça, ça...
- 13 R. Oui, je sais où vous allez.
- 14 Q. [340] ... Non, je ne suis pas rendu là.
- 15 R. J'ai... oui, j'ai eu d'autres clients.
- 16 Q. [341] Parfait. Alors, j'aimerais ça que vous
- expliquiez qui étaient vos clients ou qui sont les
- 18 clients de Bermax.
- 19 R. C'est Dessau.
- 20 Q. [342] Dessau. Parfait. Est-ce que je me trompe que
- si vous avez Dessau depuis beaucoup, beaucoup,
- beaucoup d'années?
- 23 R. Pardon?
- 24 Q. [343] Vous avez Dessau comme client depuis fort
- longtemps?

- 1 R. Effectivement, oui..
- Q. [344] Depuis quand? Depuis quand?
- R. Ça fait au moins cinq (5), six (6) ans.
- Q. [345] Si je vous disais d'aller plus loin que ça,
- 5 est-ce que vous pouvez faire appel à votre mémoire,

- 90 -

- 6 cinq (5), six (6) ans, on est en deux mille treize
- 7 (2013).
- 8 R. Pardon?
- 9 Q. [346] On est en deux mille treize (2013), cinq (5),
- six (6) ans, ca ne fait pas longtemps.
- 11 R. Deux mille huit (2008), oui, peut-être huit (8)
- 12 ans.
- Q. [347] Si je vous disais que vous n'étiez pas encore
- à Union Montréal, vous étiez... c'était votre
- client, Dessau, est-ce que c'est possible?
- 16 R. Ça se peut. Ça se peut. De mémoire, je ne peux pas
- donner de date. Je ne veux pas être impliqué à
- dire: « Tu me contes » Je ne me rappelle pas.
- 19 Q. [348] O.K. Si je vous aide, si je vous dit depuis
- deux mille deux (2002), est-ce que c'est possible?
- 21 R. Depuis deux mille (2000)?
- 22 Q. [349] Deux mille deux (2002), est-ce que c'est
- possible?
- 24 R. Dans quel domaine?
- Q. [350] Mais c'est moi qui vous le demande. Monsieur

- 1 Trépanier, est-ce que Dessau, possiblement, était
- l'une de vos clientes depuis deux mille deux
- 3 (2002)?
- 4 R. Ça se peut. Dix (10) ans.
- 5 Q. [351] Parfait. J'irai tantôt, dans quel domaine,
- avec Dessau. O.K.? D'autres clientes qui pourraient
- 7 peut-être intéresser la Commission?
- 8 R. Après ça, après Dessau... le dernier employeur que
- j'ai eu, ça a été Nepcon.
- 10 Q. [352] O.K. Je sais que c'est de la sémantique, là,
- 11 employeur, c'est-à-dire que c'était...
- 12 R. Employeur, pas employeur, mais...
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- 14 Q. [353] Client.
- 15 Me DENIS GALLANT:
- Q. [354] Parce que vous êtes à votre compte, client.
- 17 R. Excusez.
- 18 Q. [355] O.K. Nepcon, O.K.? Et Nepcon, c'est qui?
- 19 C'est quoi?
- 20 R. Nepcon, c'est une connaissance à moi depuis trente
- 21 (30) ans, je ne sais pas, trente (30) ans.
- 22 Q. [356] Je veux savoir c'est qui la connaissance.
- 23 R. C'est un fabriquant de panneaux publicitaires, du
- 24 mobilier urbain.
- Q. [357] Ça appartient à qui, ça, Nepcon?

- 1 R. À monsieur Anthony Mergl avec qui...
- Q. [358] Ils sont dans la construction.
- 3 R. Pardon?
- 4 Q. [359] Et Mergl qui est dans la construction.
- 5 R. Qui est dans la construction, mais qui n'a
- jamais... comment je dirais. Vous allez arriver à
- 7 Montréal. Non, à Montréal, je ne suis pas inquiet.
- 8 Alors, il est dans la construction, mais pas à
- 9 Montréal.
- 10 Q. [360] Je vais revenir à Montréal, je veux aller à
- 11 Montréal, un moment donné.
- 12 R. Bon.
- Q. [361] Ensuite de ça, alors j'ai Dessau, j'ai Astral
- 14 Média, j'ai... j'ai Nepcon, donc la firme de
- monsieur Mergl. Est-ce que j'ai d'autres clientes
- ou vous avez plutôt d'autres clientes?
- 17 R. Clients ou des rémunérations que je peux avoir
- 18 eues, oui. SM.
- 19 Q. [362] Donc, la firme de monsieur Bernard Poulin qui
- est une firme...
- 21 R. Qui est la firme de monsieur Bernard Poulin, un ami
- 22 à vous.
- Q. [363] Un ami également à vous depuis très
- longtemps.
- 25 R. Ça fait un petit bout de temps que je connais

- 1 monsieur Poulin. J'ai connu monsieur Poulin dans
- 2 du... j'ai connu monsieur Poulin dans un événement
- de... un souper.
- Q. [364] Ça remonte à quand ça? J'essaie d'en profiter
- 5 pour placer les joueurs avec vos clients de Bermax.
- 6 R. Monsieur Poulin, je l'ai connu, il y avait une dame
- 7 Malkin, Aline Malka, Aline Malka qui travaillait
- avec nous autres aux Communautés culturelles.
- 9 Q. [365] À la Ville de Montréal, à l'Union.
- 10 R. Au parti, oui, à Union.
- 11 Q. [366] À Union.
- 12 R. Qui m'avait présenté une amie à elle qui était une
- dame Lizon...
- 14 Q. [367] Benerov ou...
- 15 R. ... Benerach, puis je ne veux pas faire là de... Le
- deuxième nom là, je ne voudrais pas me... en tout
- cas, elle s'appelait Lizon. Alors, j'ai été invité
- à luncher avec eux autres et puis on parlait de
- 19 choses et d'autres. Pour en finir que j'ai été
- invité à aller au bal du... le bal de quelque chose
- où le maire était présent à la table de monsieur
- Poulin.
- 23 Q. [368] Vous remontez ça à quand à peu près?
- 24 R. Pardon?
- Q. [369] Vous remontez ça à quand à peu près?

- R. Je ne me souviens plus. 1
- 2 Q. [370] Vous étiez employé d'Union Montréal, donc
- vous avez parlé... 3
- R. Ça se peut que je l'étais, je peux pas vous dire au 4
- juste là. Non, c'est avant. 5
- Q. [371] C'est quelque chose... je vais revenir. 6
- (15:55:31)7
- LA PRÉSIDENTE : 8
- Q. [372] Avant que vous ayez été à Union Montréal?
- R. Pardon? 10
- Q. [373] Avant que vous soyez à Union Montréal? 11
- 12 R. C'est-tu avant ou je débute... je commençais, je
- me... 13
- Q. [374] Dans les années deux mille (2000) ou avant? 14
- R. Après les années... après les années deux mille 15
- (2000), ça peut être dans le temps que j'étais 16
- chez... à Union Montréal. 17
- Me DENIS GALLANT : 18
- Q. [375] O.K. 19
- 20 R. Alors, je suis allé au souper et c'est là que j'ai
- connu monsieur Poulin, on le connaissait de nom. 21
- Q. [376] O.K. 22
- 23 R. C'est un homme d'affaires qui est assez... assez
- 24 connu.

- Le 26 mars 2013
- LA PRÉSIDENTE : 1
- 2 Q. [377] Et Union Montréal, ça se situe autour de deux
- mille un (2001)? 3
- R. C'est deux mille un (2001), deux mille trois 4
- (2003), je peux... 5
- Me DENIS GALLANT : 6
- Q. [378] Je vais peut-être vous aider, vous y penserez 7
- là, mais peut-être est-ce que c'est... Ce que 8
- 9 madame la présidente veut savoir : est-ce que c'est
- avant deux mille quatre (2004) alors que vous... en 10
- deux mille quatre (2004), vous allez occuper le 11
- 12 poste de...
- R. Il me semble que c'est avant deux mille quatre 13
- (2004).14
- Q. [379] Bon. 15
- R. Alors, on s'est... je jasais avec monsieur Poulin, 16
- on discutait de choses et d'autres. Ce qui 17
- fatiguait monsieur Poulin, ce qui l'intriguait, 18
- c'est que, moi, mon verre de vin, j'ai... comme ça. 19
- 20 Alors, les autres... les autres prenaient un verre.
- Il m'a posé une question, il dit : « Coudon, tu 21
- prends pas un verre? ». J'ai dit : « Non, ça 22
- 23 fait... » aujourd'hui ça devait faire peut-être...
- Moi, je sais qu'aujourd'hui, ça fait trente-trois 24
- (33) ans. Alors, on jasait du problème de... et 25

- puis il creusait, puis il creusait pour savoir 1
- 2 où... Alors, moi, je me suis ouvert, j'ai commencé,
- puis je lui ai expliqué mon problème avec la 3
- boisson et puis il dit : « T'es mon homme. 4
- J'aimerais te rencontrer pour jaser d'autres 5
- choses ». Alors, je l'ai rencontré. On m'a expliqué 6
- 7 certains problèmes avec des proches. Et encore là
- j'aimerais... j'aimerais pas donner de nom parce 8
- 9 que c'est anonyme, habituellement, Alcooliques
- Anonymes, c'est alcoolique. Alors on m'a expliqué 10
- le problème, et puis je me suis offert, si la 11
- 12 personne était prête à s'aider, de lui donner un
- coup de main. Ce que j'ai fait pendant un bon bout 13
- de temps. Dieu merci, les résultats ont été, à 14
- date, ont été bons. 15
- Q. [380] Parfait. Je vous... 16
- R. De là, avec monsieur Poulin, on est devenu des... 17
- C'est là que ça a parti. 18
- O. [381] O.K. 19
- R. Car... Oui. 20
- Q. [382] Donc, est-ce qu'on comprend que monsieur 21
- Poulin, en plus d'être un client, parce que sa 22
- 23 firme est cliente chez vous, à votre compagnie,
- c'est également un ami personnel. 24
- R. Oui. 25

- Q. [383] Parfait. Ensuite de ça, autres compagnies ou 1
- 2 firmes de professionnels qui sont les clients de
- Bermax? 3
- R. Il n'y en a pas eu gros, là. Je ne suis pas un 4
- gros... Je ne suis pas un gros... 5
- (15:58:53)6
- LA PRÉSIDENTE : 7
- Q. [384] Mais vous aviez une bonne réputation. 8
- R. Pardon?
- Q. [385] Vous aviez... C'est moi qui vous parle. J'ai 10
- dit vous aviez une bonne réputation. 11
- 12 R. Je tiens encore à la garder, oui.
- Q. [386] Oui. Alors, vous deviez avoir quelques 13
- clients. 14
- R. Entre autres, SM, Nepcon... 15
- Me DENIS GALLANT : 16
- Q. [387] Tecsult? 17
- R. Astral. 18
- Q. [388] Est-ce que Tecsult? 19
- R. Ah! Oui. Tecsult. Un mandat, oui. 20
- Q. [389] Un mandat. Quand? 21
- 22 R. Après deux mille six (2006). Deux mille huit
- (2008). Deux mille six (2006), deux mille huit 23
- (2008).24
- Q. [390] O.K. Je reviendrai avec la nature des 25

- 1 mandats. Octane Communications? Octane
- 2 Communications, est-ce que ça a été...
- R. Oui. Oui. Vous avez raison, oui.
- 4 Q. [391] O.K.
- 5 R. Mais ça n'a pas été... Avec monsieur Jean Bata.
- 6 Q. [392] Avec monsieur Jean Bata. Est-ce que Morrow
- 7 Communications, vous avez fait affaire dans... Puis
- 8 là je suis dans Bermax, là. J'irai peut-être dans
- 9 d'autre chose, là, mais dans Bermax, est-ce que
- 10 Morrow Communications a été client ou cliente de
- 11 Bermax?
- 12 R. Là, là, je... De mémoire, non.
- 13 Q. [393] Non?
- 14 R. Je me sou...
- 15 Q. [394] O.K. Est-ce que j'en oublie?
- 16 R. Je ne pense pas.
- Q. [395] O.K. Bon. Maintenant on va les prendre un à
- un. O.K.? Donc, moi je vous ai suggéré que Dessau
- 19 était votre cliente depuis deux mille deux (2002).
- 20 R. Oui.
- Q. [396] Qu'est-ce que Bernard Trépanier fait, ou
- Bermax, parce que je comprends que c'est... C'est
- une compagnie à numéro, là, vous êtes... vous êtes
- la compagnie, là.
- 25 R. C'est moi. Oui oui.

Le 26 mars 2013

- 1 Q. [397] Vous êtes incorporé pour des fins fiscales,
- 2 là.
- R. Exact. 3
- Q. [398] O.K., on s'entend, là? Donc, c'est vous le 4
- produit de Bermax, là. 5
- R. Hum, hum. 6
- Q. [399] Et le produit de Bermax, c'est en raison de 7
- son réseau de contacts, de son expérience, qu'il 8
- est capable de faire du démarchage au niveau des 9
- municipalités. Est-ce que je vous résume bien? Je 10
- résume bien ça? 11
- 12 R. ... (Pas de réponse)
- Q. [400] Oui. Parce que c'est des micros, là, pour... 13
- R. Oui. 14
- Q. [401] Oui. Alors, Dessau fait... Grosse firme, 15
- monsieur Sauriol est venu la semaine dernière, là, 16
- il nous a expliqué que c'est parti plus petit, 17
- entreprise familiale, et qu'aujourd'hui on compte 18
- plus de cinq mille (5 000) employés, ils sont 19
- 20 présents dans je ne sais pas combien de pays, dans
- combien de municipalités. Qu'est-ce que Bermax fait 21
- comme mandat avec Dessau? 22
- R. Je n'ai pas été capable de trouver l'offre de 23
- service que j'avais avec, chez Dessau. J'ai 24
- fouillé. J'ai... 25

- Q. [402] Je vais vous aider. Je vais vous la montrer, 1
- 2 l'offre de service, d'accord? Je vais vous la
- montrer tout de suite. Alors, onglet 44. Alors, je 3
- vous... Je vais vous la lire, ce qui va être plus 4
- simple, là, ça va aller plus vite. Alors, vingt 5
- (20) janvier deux mille quatre (2004), Monsieur 6
- Trépanier, on a enlevé... On a enlevé votre 7
- adresse, parce que c'est la même adresse que votre 8
- compagnie. D'accord? Alors, Monsieur, entente de 9
- travail: 10
- Faisant suite à nos récentes 11
- 12 discussions ainsi qu'à votre lettre
- datée du 12 janvier 2004, voici les 13
- conditions pour... 14
- R. Excusez, Maître. 15
- Q. [403] Oui. 16
- R. Je ne vous entends pas. 17
- Q. [404] Vous ne m'entendez pas? 18
- R. Non. 19
- 20 Q. [405] Bon. Ce qui va faire en sorte, c'est que je
- 21 vais...
- R. Ces micros-là, ils sont... Là je l'ai, là... 22
- LA PRÉSIDENTE : 23
- Q. [406] Monsieur... Bien oui. C'est ça, Monsieur 24
- Trépanier, vous l'avez devant vous, sur votre 25

1		écran.
2	R.	Ah! O.K.
3		Me DENIS GALLANT :
4	Q.	[407] Ce que je vais faire plus simple, je vais le
5		lire sur mon document papier. Comme ça, vous allez
6		m'entendre. Alors vingt (20) janvier deux mille
7		quatre (2004). C'est une lettre qui va être signée
8		par Rosaire Sauriol, donc vice-président principal.
9		Entente de travail. Monsieur
10		elle est adressée à vous.
11		faisant suite à nos récentes
12		discussions ainsi qu'à votre lettre
13		datée du douze (12) janvier deux mille
14		quatre (2004), voici les conditions
15		renouvelées
16		ça présuppose qu'il y en a eu avant,
17		régissant l'utilisation de vos
18		services de représentant pour Dessau-
19		Soprin, à savoir : votre mandat en
20		tant que représentant consiste à
21		effectuer toutes les représentations
22		nécessaires pour le compte de Dessau-
23		Soprin auprès de chacune des
24		différentes villes sélectionnées par
25		Dessau-Soprin pour le développement du

projet d'ingénierie. Vos services de 1 2 représentant dans le domaine de l'ingénierie seront réservés de façon 3 exclusive à Dessau-Soprin. Vous reconnaissez qu'il existe certaines 5 informations à caractère confidentiel 6 que vous obtiendrez dans l'exécution ou à l'occasion de votre travail. Vous devez agir avec loyauté, ne pas faire 9 usage d'une manière qui soit 10 préjudiciable à Dessau-Soprin, de 11 l'information à caractère confidentiel 12 que vous obtiendrez dans l'exécution 13 ou à l'occasion de votre travail. En 14 contrepartie de l'utilisation de vos 15 services de représentant de Dessau-16 Soprin, il convient de vous verser à 17 titre d'honoraires la somme de cinq 18 cents dollars (500 \$) par jour de 19 travail. Lesdits honoraires vous 20 seront payables sur réception de 21 22 factures. Vos dépenses spécifiques de 23 représentation approuvées par Dessau-Soprin vous seront remboursées sur 24 présentation de pièces justificatives. 25

Le 26 mars 2013

1 La présente entente de travail est 2 d'une durée de deux ans à compter du vingt (20) janvier deux mille quatre 3 (2004) et peut être renouvelée selon 4 entente entre les parties. 5 Est-ce que ce document-là vous dit quelque chose, 6 7 Monsieur Trépanier? R. J'aimerais voir ma... Est-ce que j'ai de quoi, moi, 8 9 que j'ai signé? Je n'ai pas... Q. [408] Moi, je vous pose la question. Moi, c'est ce 10 que j'ai reçu suite à une demande qui a été faite à 11 12 Dessau. R. Il y a huit ans. Je ne me souviens pas de cette 13 entente. Madame la Présidente, je ne me souviens 14 pas de cette entente. Quand je vois cinq cents 15 piastres (500\$) par jour de travail, il y a de quoi 16 qui ne va pas. 17 Q. [409] Moi, je vais même vous aider. Peut-être qu'on 18 n'aura peut-être pas le temps de regarder cela 19 20 aujourd'hui, mais vous avez tout à fait raison. C'est qu'il y a quelqu'un qui ne l'a pas respecté 21 le cinq cents dollars (500 \$). C'est plutôt du cent 22 dollars de l'heure (100 \$/h) et des remboursements 23 de dépenses. Par exemple, trois cents (300) heures 24 fois cent dollars (100 \$), trente mille dollars 25

- 104 -Me Denis Gallant

- (30 000 \$). C'est plus logique ça? 1
- 2 R. Parce que cinq cents piastres (500\$) par jour!
- Q. [410] Tout à fait. Et je vais... 3
- R. Ça prouve, quand... Ça prouve une chose. Je n'ai 4
- pas menti quand j'ai dit, j'ai fait, O.K., une 5
- douzième année, des fois on ne lit pas, on lit 6
- 7 vite, mais, ça, je ne me souviens pas de... j'ai de
- la mémoire. Je ne me souviens pas d'avoir vu ça, 8
- 9 moi, cinq cents piastres (500 \$) par jour de
- travail, puis tout le kit, là. Un instant! Je suis 10
- attaché pareil comme si... Monsieur le Commissaire, 11
- 12 je ne me souviens pas de celle-là.
- Q. [411] Parfait. On va quand même la déposer. On va 13
- la déposer, donc c'est lettre signée par Rosaire 14
- Sauriol. Elle est datée de... Pouvez-vous, Madame 15
- Morin, j'aimerais voir le début de la lettre. Donc 16
- du vingt (20) janvier deux mille quatre (2004) 17
- adressée à monsieur Bernard Trépanier. 18
- LA PRÉSIDENTE : 19
- 20 Q. [412] Je m'excuse. Est-ce que je comprends que vous
- ne vous rappelez pas de cette lettre-là ou de cette 21
- entente, parce que c'est trop peu? 22
- 23 R. Non, ce n'est pas que c'est trop peu. C'est que je
- ne me souviens du tout, du tout, du tout. En deux 24
- mille quatre (2004), je venais de rentrer... je 25

- venais d'être avec Union Montréal. J'avais d'autres 1
- 2 dossiers. J'avais d'autres dossiers avec la firme
- Dessau qui ne touchaient pas... 3
- Me DENIS GALLANT : 4
- Q. [413] Monsieur Trépanier, on regardera certaines 5
- choses. 6
- 7 R. Je ne m'en souviens pas celle-là.
- Q. [414] Moi, je vous dis, moi, je vous dis que vous 8
- 9 avez une relation contractuelle avec Dessau de, je
- vous dirais de deux mille deux (2002) à deux mille 10
- dix (2010) à peu près. Ce qui est important dans 11
- 12 cette lettre-là, c'est le premier paragraphe. C'est
- effectuer les représentations nécessaires pour le 13
- compte de Dessau auprès de différentes villes. Je 14
- pense, pour les besoins, ce que vous ne vous 15
- souvenez pas ou que les termes de cette entente-là 16
- n'ont pas été respectés de part et d'autre, moi, ça 17
- ne change rien. Ce qui est important, c'est le 18
- 19 premier paragraphe. Quel est ce travail de
- 20 démarchage-là que Dessau vous demande? Je pense
- que, pour les besoins de la Commission, c'est ça 21
- qu'on a besoin d'entendre de vous. 22
- 23 R. Je n'ai, je n'ai jamais fait d'intervention pour la
- firme Dessau, on marque même exclusive Dessau 24
- Soprin, je n'ai jamais de représentant, de 25

représentations pour la firme Dessau dans d'autres

- 2 municipalités. Vous le savez qui fait les
- représentations pour eux autres. Il y a un monsieur
- 4 Guindon puis il y a un autre monsieur Savard qui
- font de la représentation pour Bernard Trépanier.
- 6 Q. [415] Monsieur Trépanier, nous sommes ici pour
- 7 connaître la vérité.
- 8 R. Je vous la donne.
- 9 Q. [416] On vous assigne comme témoin. Ce qu'on veut
- savoir, moi, je vais vous dire la chose suivante,
- 11 c'est que sur une période d'à peu près sept (7) à
- huit (8) ans, vous avez facturé pour plus de neuf
- cent mille (900 000) d'honoraires à Dessau sur une
- 14 période qui est relativement courte, ce qui nous
- fait à peu près une moyenne d'à peu près cent mille
- 16 (100 000) par année. Alors, ce qu'on aimerait
- savoir, avant qu'on commence à éplucher toutes les
- factures, ce qui peut être long et fastidieux,
- 19 monsieur Trépanier, on aimerait juste savoir quel
- travail Dessau vous a demandé de faire pour le cent
- mille dollars (100 000\$) qu'on vous remet
- annuellement.
- 23 R. Pour cette...
- Q. [417] Monsieur Trépanier, vous comprenez, je pense
- que vous êtes intelligent, vous comprenez ma

- question. Laissez faire la lettre. La lettre, la 1
- 2 lettre, elle est peut-être importante pour Dessau,
- pour justifier quelque chose. Ça, c'est leur 3
- problème. Moi, je demande à Bernard Trépanier 4
- qu'est-ce qu'il a fait pour cent mille dollars 5
- (100 000\$) par année et pourquoi Rosaire Sauriol 6
- l'a payé cent mille dollars (100 000\$). 7
- R. J'ai votre réponse.
- 9 Q. [418] Allez-y.
- R. Madame la Commissaire. Il y avait des demandes, 10
- des... c'est de trouver le vrai vocabulaire, il y 11
- 12 avait des demandes de classification, se classer ou
- se... c'est ça, se classer aux aéroports de 13
- Montréal. Ça, c'était pour une période de trois ans 14
- ou quatre ans. Si tu réussissais l'examen, à te 15
- classifier, tu obtenais des mandats pour trois ans 16
- ou quatre ans dans les disciplines où tu te 17
- classifiais comme il le faut, tu... moi, je 18
- connais, je connaissais quelqu'un qui est un 19
- 20 spécialiste en préparation d'offre de service,
- c'est ça, et puis je me souviens que Rosaire 21
- m'avait demandé: « As-tu... j'ai ça puis je 22
- voudrais bien rentrer, je voudrais bien être 23
- capable de... », je vais essayer de trouver 24
- quelqu'un, j'avais retracé mon type en question. 25

- Q. [419] Monsieur Kulczycki.
- 2 R. Exactement.
- 3 Q. [420] Claude?
- 4 R. Pardon?
- 5 Q. [421] Claude Kulczycki?
- 6 R. Oui.

1

- 7 Q. [422] O.K.
- 8 R. Alors, j'ai demandé à Claude s'il pouvait me faire

- 108 -

- 9 ce travail. Il m'a dit oui. Alors, on l'a fait puis
- 10 Sauriol s'est classifié, il l'a eu.
- 11 Q. [423] Et ça, est-ce que ça justifie, parce que vous
- avez parlé d'une période, se classifier pour trois
- ans, je ne veux pas trop rentrer là-dedans parce
- que là, on est du domaine fédéral, ce qui n'est pas
- notre juridiction. Mais moi, ce que je veux savoir,
- je suis au-delà de ça, on part à partir de ça parce
- que je ne veux pas vous couper dans vos réponses,
- 18 c'est bien évident, là, mais ce que vous nous dites
- 19 que vous payez à Dessau, non, l'inverse, Dessau
- 20 paie à Bermax ou à Bernard Trépanier, environ cent
- mille dollars (100 000\$) par année depuis deux
- 22 mille deux (2002).
- 23 R. À peu près ça.
- 24 Q. [424] Uniquement pour ça? Uniquement pour ça?
- 25 R. Oui.

- Q. [425] Donc, ils vous ont donné, à peu près, pas 1
- 2 loin d'un million de dollars (1 M\$) juste pour ça?
- R. Bon, je dirais, non, non. Bien... 3
- Q. [426] Regardez. 4
- R. Cent mille (100 000) par année. 5
- Q. [427] On peut tous les faire, les contrats, si vous 6
- 7 voulez, mais je vous dirais...
- R. Un... Monsieur le Commissaire, un coup que le 8
- contrat était donné puis c'était classifié, il 9
- était garanti pour la période de trois ans, X 10
- montant de chiffre d'affaires. 11
- 12 Q. [428] Moi, je ne veux pas trop remonter, je ne veux
- pas trop m'immiscer dans ce domaine-là, mais je 13
- veux juste comprendre votre explication parce que 14
- moi, j'ai un petit peu problème que c'est juste 15
- limité à l'aéroport de Dorval pour le montant, vous 16
- me corrigerez, j'ai peut-être tort, mais on dit, 17
- vous avez commencé à avoir une relation 18
- contractuelle avec Dessau à partir de deux mille 19
- 20 deux (2002), on parle d'une entente renouvellée, en
- deux mille quatre (2004). Je vous le dis, je n'ai 21
- pas celle de deux mille deux (2002). O.K.? On parle 22
- 23 et j'ai tout vu, j'ai tout regardé vos comptes.
- R. Oui. 24
- Q. [429] ... j'ai tout regardé vos comptes. 25

- Le 26 mars 2013
- R. Oui. 1
- 2 Q. [430] O.K. Vos comptes, ce que vous nous demandiez.
- O.K. À nulle part, à nulle part, on parle de 3
- l'Aéroport de Dorval. 4
- R. Bon. Vous allez... Alors, c'est simple, vous 5
- allez... Madame la Commissaire, mon contact chez 6
- 7 Dessau était madame Denise Renaud que j'appelais,
- puis elle me donnait, si vous allez chez... comme 8
- on dirait, pas « fouiller », mais si vous allez 9
- investiquer... 10
- Q. [431] Allez-y. 11
- 12 R. Tout ce qui est était trente deux cent quelque
- chose ou « whatever »... 13
- Q. [432] Parlez-en, je ne comprends pas trop, juste 14
- peut-être expliquer... 15
- R. Les numéros de projets. 16
- Q. [433] O.K. 17
- R. C'étaient tous de ADM. 18
- Q. [434] O.K. 19
- 20 R. Les autres, je n'ai jamais facturé la firme Dessau
- pour autre chose. 21
- Q. [435] O.K. Je vais juste peut-être vérifier avec 22
- vous. Je vais mettre à l'écran un tableau et peut-23
- être juste me dire si ça se limite... si ça se 24
- limite à ADM ou s'il y a également du travail de 25

```
démarchage pour des municipalités. Donc, c'est
1
         l'onglet 45.
2
         LA PRÉSIDENTE :
3
         Juste avant, est-ce que j'ai compris que
4
         l'onglet...
5
         Me DENIS GALLANT :
6
7
         44.
         LA PRÉSIDENTE :
8
         ... oui, 44, c'est 55P-599?
9
         Me DENIS GALLANT :
10
         Oui.
11
        LA PRÉSIDENTE :
12
         O.K.
13
         LA GREFFIÈRE :
14
15
         Oui, mais il n'est pas encore déposé, c'est pour
16
         ça.
        Me DENIS GALLANT :
17
         Je vais le déposer.
18
         (16:14:34)
19
20
         2057P-599 : Entente de travail entre Bernard
21
                      Trépanier et Dessau en date du 20
22
                      janvier 2004
23
24
```

LA PRÉSIDENTE :

- Et là, on passe à quel onglet, Maître Gallant?
- 3 Me DENIS GALLANT:
- 4 On va passer au suivant...
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 O.K.

- 7 Me DENIS GALLANT :
- 8 ... à l'onglet 45.
- 9 Q. [436] Alors, qui est un tableau qui est l'ensemble
- de vos comptes d'honoraires. Et je vous dirais,
- 11 Monsieur Trépanier, vous en avez qui sont
- 12 envoyés... il y en a que vous réclamez pour Bermax
- et il y en a que vous réclamez pour Trépanier,
- 14 alors, avec deux numéros de client différents. Et
- si vous regardez pour deux mille deux (2002), vous
- avez pour Bermax un total de seize mille deux cent
- cinquante (16 250 \$), quatre-vingt-sept mille
- 18 (87 000 \$) pour Trépanier, deux mille trois (2003),
- cent vingt mille (120 000 \$), pour Bermax, dix-neuf
- 20 mille...
- 21 R. Deux mille trois (2003)? Pardon.
- 22 Q. [437] Deux mille trois (2003).
- 23 R. Ah! O.K.
- Q. [438] Ce sont toutes les factures. Quand vous
- regardez à gauche, là...

Le 26 mars 2013

- R. Oui. 1
- 2 Q. [439] ... ce sont vos factures que vous envoyez à
- Dessau. Puis je vous dis là, c'est Rosaire Sauriol 3
- qui les approuve. D'accord. Et vous avez cent vingt 4
- mille dollars (120 000 \$) pour Bermax. Et vous avez 5
- pour Trépanier... 6
- R. Oui. 7
- Q. [440] ... dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts 8
- 9 (19 980 \$); En deux mille quatre (2004), soixante-
- neuf mille quatre cent cinquante-neuf (69 459 \$) 10
- pour Bermax, dix mille cent quinze (10 115 \$) pour 11
- 12 Trépanier; En deux mille cinq (2005), cinquante-
- sept mille huit cent neuf (57 809 \$) que vous avez 13
- facturé pour Bermax à Dessau et neuf mille quatre 14
- cent soixante-deux (9 462 \$) par vous-même, 15
- Trépanier; Deux mille six (2006), pour Bermax, 16
- douze mille sept cent soixante-douze (12 772 \$) et 17
- pour Trépanier, dix-huit mille huit cent trente-18
- huit et vingt (18 838,20 \$); En deux mille sept 19
- 20 (2007), cent neuf mille quatre cent trente-six et
- deux (109 436,02 \$) et vingt-six mille quatre cent 21
- vingt et un (26 421 \$) pour Trépanier, le cent neuf 22
- mille (109 000 \$) étant pour Bermax; Deux mille 23
- huit (2008), cent soixante-neuf mille huit cent 24
- cinq (169 805 \$) pour Bermax, quarante-six mille 25

cinq cent quatre-vingt-quinze (46 825 \$) pour

Trépanier; Deux mille neuf (2009), cent quatorze

mille six cent quatre-vingt-quatre (114 684 \$) pour

Bermax et zéro pour... zéro pour Trépanier; Vous

avez, ensuite de ça, deux mille dix (2010) pour

Bermax un montant de dix-sept mille six cents

(17 600 \$).

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

24

25

Ce qui fait des totaux de six cent quatrevingt-huit mille quinze et deux sous (682 015,02 \$)

pour Bermax et pour monsieur Trépanier, vous-même,

deux cent dix-huit mille quatre cent douze

(218 412 \$); grand total : neuf cent six mille

quatre cent vingt-sept et deux (906 427,02 \$). Et

ce que vous nous dites là, de deux mille deux

(2002) à deux mille dix (2010), c'était uniquement

pour ADM?

17 R. Exact. Il était... il s'était classé en... c'était
18 dans chaque discipline, Madame la Présidente, il y
19 avait du civil, il y avait de la mécanique20 électrique, il y avait du laboratoire. Alors, tous
21 les montants leur étaient... s'ils obtenaient les
22 notes, les bonnes notes pour terminer comme
23 premier, il y avait premier, deuxième, trois...

Q. [441] Vous achetiez quelqu'un sur un comité de sélection, c'est ce que vous nous dites, là?

- Le 26 mars 2013
- R. Pardon? 1
- 2 Q. [442] Ça veut dire que vous achetiez quelqu'un sur
- un comité de sélection. 3
- R. Jamais. Je ne connais personne... Madame la 4
- Présidente, je ne connais personne à l'aéroport de 5
- Montréal. 6
- Q. [443] Mais le cent mille dollars (100 000 \$). Moi, 7
- là, je... Monsieur... 8
- R. Je ne connais... 9
- Q. [444] Monsieur Trépanier. Monsieur Trépanier. 10
- R. Monsieur le Commissaire, je... 11
- 12 Q. [445] Non, je ne suis pas commissaire.
- R. Monsieur... 13
- Q. [446] Gallant. 14
- R. Monsieur Gallant, je ne connais personne aux 15
- Aéroports de Montréal. Je connaissais la personne 16
- qui était capable de remplir, préparer les 17
- propositions, mais je n'ai jamais été, je n'ai 18
- jamais représenté, je n'ai jamais invité, je n'ai 19
- 20 jamais rien fait aux Aéroports de Montréal.
- Q. [447] Monsieur Trépanier, ça peut prendre le temps 21
- qu'il faut, on peut regarder facture par facture, 22
- mais ce que je comprends, c'est que vous avez pas 23
- loin de cent mille dollars (100 000 \$) par année 24
- d'honoraires à Dessau, uniquement pour parler à 25

- 1 quelqu'un que vous ne connaissez pas, que vous ne
- 2 connaissez pas...
- R. Du tout. Du tout. 3
- Q. [448] Qu'est-ce qui justifie cent mille dollars 4
- (100 000 \$) par année pour un dossier, Monsieur 5
- Trépanier? Qu'est-ce qui le justifie? 6
- R. Monsieur Gallant, je vous le répète, il y a... 7
- Regardez le nombre de contrats, le nombre de 8
- 9 projets, ou le montant de projets qu'il a obtenus
- dans ces années-là, vous allez voir qu'il en a eu 10
- beaucoup, là. 11
- 12 Q. [449] Je suis Des...
- R. Là vous êtes seulement dans le payable. 13
- Q. [450] O.K. 14
- R. Mais il y a eu du recevable à ça, là. 15
- Q. [451] Parfait. Je suis Dessau. Qu'est-ce que 16
- Bermax... Parce que, puis je ne le comprends pas 17
- également, pourquoi cette double facturation là, 18
- 19 toujours pour un dossier? Pourquoi tantôt à Bermax,
- tantôt à Trépanier? 20
- R. Il y avait des dépenses. 21
- Q. [452] Donc... 22
- 23 R. On va y aller dans Bernard, dans Bernard Trépanier.
- Payez-moi-les dans Bernard Trépanier, payez-moi-les 24
- dans Bermax. Mais encore là, je vous répète... 25

- Le 26 mars 2013
- 1 Q. [453] C'est quoi ces...
- 2 R. Je vous répète, je vois que vous insistez. Madame
- la Présidente, je n'ai jamais mis les pieds, dîné, 3
- rencontré qui que ce soit aux Aéroports de 4
- Montréal. 5
- Q. [454] Ma question, parce que vous... 6
- 7 R. Je suis sous serment.
- Q. [455] Oui, je le sais. Vous ne répondez pas à ma 8
- 9 question. Moi, ce que je veux savoir : quel travail
- vous avez justifié à Dessau pour leur réclamer, bon 10
- an mal an, environ cent mille dollars (100 000 \$) 11
- 12 par année?
- (16:20:04)13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- Q. [456] Et vous êtes toujours sous serment lorsque 15
- vous répondrez à cette question. 16
- R. Je suis... Je suis... Quel travail j'avais fait? Le 17
- travail que j'ai fait, ça a été de le classifier. 18
- Me DENIS GALLANT : 19
- 20 Q. [457] Mais...
- R. Puis le mandat allait jusqu'au renouvellement de 21
- l'autre. 22
- 23 Q. [458] Une fois qu'il est classifié, est-ce que ça
- vaut cent mille dollars (100 000 \$) par année? 24
- R. Bien, regardez le chiffre d'affaires que je lui ai 25

- fait avoir. Je pense que c'était, en moyenne, de...
- 2 Q. [459] O.K.
- 3 R. C'est pareil comme si je travaillais à tant de
- 4 l'heure ou à commissions.
- 5 Q. [460] Puis comment on fait pour classifier
- 6 quelqu'un puis justifier cent mille dollars
- 7 (100 000 \$) d'honoraires? Est-ce que monsieur
- 8 Kulczycski vous lui donnez de l'argent?
- 9 R. Bien, c'est sûr. Vous l'avez vu dans mes chèques.
- 10 Q. [461] Oui, je l'ai vu dans vos chèques. Pourquoi
- vous le payez, monsieur Kulczycki?
- 12 R. Pardon?
- Q. [462] Pourquoi vous le payez? Pour du démarchage
- 14 également?
- 15 R. Bien, un type... Un type qui vous a livré un
- 16 travail, qui m'a pris... qui a travaillé, il faut
- toujours bien le rémunérer. Je l'ai rémunéré.
- 18 Q. [463] Puis vous le rémunérez à chèques, mais vous
- indiquez que c'est en remboursement de prêt.
- 20 R. C'est que pour...
- Q. [464] (Inaudible) que ça ne sent pas bon.
- 22 R. Peut-être que monsieur Claude...
- 23 Q. [465] Kulczycki.
- 24 R. Kulczycki, aimait mieux avoir ça comme
- remboursement de prêt. Parce que je n'ai jamais

- emprunté d'argent. Est-ce que c'est pour fins 1
- 2 d'impôt? Je ne le sais pas.
- Q. [466] O.K. Puis ça, pour fins d'impôt, ce n'est pas 3
- bien bien grave, ça. De l'impôt, ça, vous en avez 4
- déjà dû. Vous avez déjà fait une faillite... 5
- R. Non, je n'ai pas fait... Pardon. 6
- Q. [467] Non, vous n'avez pas fait faillite? 7
- R. Je n'ai jamais fait faillite. 8
- Q. [468] Non? Vous avez remboursé combien des trois
- cent mille (300 000) que vous deviez aux deux 10
- paliers de gouvernement? 11
- 12 R. Cent mille dollars (100 000 \$).
- Q. [469] Pour combien d'impôt que vous avez omis de 13
- déclarer? 14
- R. Ce n'était pas du montant... des montants d'impôt. 15
- C'était des... Il y avait des pénalités, il y avait 16
- des intérêts ou quoi que ce soit. J'ai engagé une 17
- firme, et puis la firme, on la paie, puis ils ont 18
- négocié. Ils ont négocié avec le fédéral, le 19
- 20 provincial...
- Q. [470] Ça c'est Raymond Chabot, puis... 21
- R. C'est Raymond Chabot, oui. 22
- 23 Q. [471] Puis ça, c'est monsieur Deschamps.
- R. Pardon? 24
- Q. [472] C'est monsieur Deschamps, qui était également 25

- à la Ville de Montréal.
- 2 R. Monsieur Deschamps, puis il y avait un autre, il y
- avait une dame, une fisca... Mais je n'ai jamais...
- 4 Je n'aurais pas fait faillite.
- 5 Q. [473] Ça c'est une autre histoire, j'y reviendrai
- 6 peut-être sur...
- 7 R. Non mais, Monsieur, j'y tiens, là.
- 8 Q. [474] O.K. Parfait.
- 9 R. On est à la télévision, puis faillite, Bernard
- 10 Trépanier n'a pas fait faillite.
- 11 Q. [475] Si vous insistez, on regardera peut-être des
- papiers...
- 13 R. Excusez, Madame la Présidente.
- Q. [476] Si vous insistez, Monsieur Trépanier, on
- regardera vos documents de faillite, je les ai
- 6 également. Je veux juste revenir, là. Parce que là
- on s'égare. Alors ce que je comprends, c'est ce que
- monsieur Sauriol indique dans sa lettre, jamais, au
- 19 grand jamais il n'a mandaté Bernard Trépanier ou
- 20 Bermax de faire du développement des affaires dans
- les municipalités. C'est ce que vous nous affirmez
- 22 sous serment?
- 23 R. Je le jure.
- Q. [477] Vous le jurez. Parfait. Donc, je vais...
- 25 R. Il avait son monde pour ça.

- Q. [478] Parfait. Je vais changer de sujet. Alors, 1
- 2 vous faites quoi maintenant pour...
- (16:23:06)3
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 4
- Q. [479] Mais peut-être avant, là. Ce que je 5
- comprends, c'est que, vous, dans les faits, Dessau 6
- 7 vous paie parce que vous connaissez Claude
- Kulczycki qui, lui, monte les documents d'appel de 8
- 9 qualification aux Aéroports de Montréal? Est-ce que
- c'est ça que vous dites? 10
- R. Pardon? 11
- 12 Q. [480] Ce que je comprends, c'est que Dessau vous
- paie, parce que, vous, vous connaissez Claude 13
- Kulczycki qui, lui, monte les documents d'appel de 14
- qualification pour Aéroport de Montréal, est-ce que 15
- c'est ça? 16
- R. Oui. 17
- Q. [481] Bon. Ça a duré dix (10) ans cette chose-là, 18
- là. 19
- R. Oui. C'était renouvelable à tous les trois ans. 20
- Q. [482] C'est ça. Donc, il y a eu des périodes de 21
- trois ans. Ça a été renouvelé deux, trois fois 22
- pendant cette période-là. Pourquoi Dessau n'a pas 23
- engagé directement Claude Kulczycki et que, vous, 24
- vous payez une cote? 25

- R. Écoutez, je vais-tu aller vendre mon... Si j'ai 1
- 2 quelqu'un qui est avec moi, je ne suis toujours
- bien pas pour aller... 3
- Me DENIS GALLANT : 4
- Q. [483] Vous le payiez combien monsieur Kulczycki? 5
- R. Pardon? 6
- Q. [484] Vous le payiez combien? 7
- R. Je ne me rappelle pas. 8
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 9
- Q. [485] Oui, mais ce monsieur-là, ce que je 10
- comprends, s'il monte des appels d'offres pour des 11
- fins de qualification, ce sont des documents 12
- techniques. Est-ce que vous êtes d'accord avec moi? 13
- S'il monte des appels d'offres pour fins de 14
- qualification, ce sont des documents très 15
- techniques, là. Vous nous avez dit qu'il y a du 16
- civil, il y a du laboratoire, il y a du mécanique. 17
- Ce n'est pas des lectures de chevet. C'est très 18
- technique cette chose-là, là. Donc, ce monsieur 19
- Claude Kulczycki, s'il monte des appels de 20
- qualification de ce type-là, il n'a jamais aucun 21
- contact avec les gens de Dessau, il passe 22
- 23 uniquement que par vous? Il n'a jamais parlé à
- personne de chez Dessau? 24
- R. Oui, à une personne, je crois. Oui, une personne. 25

- Q. [486] Et il monte des documents très techniques 1
- 2 pour qualifier, pas n'importe quelle firme, Dessau,
- à pas n'importe quel donneur d'ouvrage, Aéroport de 3
- Montréal? Donc, c'est vraiment des documents 4
- techniques que vous montait Claude Kulczycki? 5
- LA PRÉSIDENTE : 6
- 7 Répondez pour que ce soit enregistré.
- R. C'est... 8
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 9
- Q. [487] Donc, c'est vraiment des documents techniques 10
- qu'il fait pour Dessau? 11
- 12 R. Ce n'est pas des... Maître Lachance...
- Q. [488] Ah non! Je n'ai pas cet honneur. 13
- R. Excusez! Monsieur le Commissaire. En tout cas. Ce 14
- n'est pas des documents techniques avec des... 15
- C'est comment monter, comment répondre comme il 16
- faut, comme il se doit aux bordereaux. Ça prend 17
- quelqu'un... Il y en a qui... Il y en a qui 18
- connaissent ça. Puis monsieur Kul... a travaillé 19
- pour Transport Canada. C'était sa fonction. Dans 20
- les années, je ne me rappelle pas combien. 21
- Me DENIS GALLANT: 22
- 23 Q. [489] Mais allez dans les grosses années, peut-être
- que ça va vous permettre de répondre mieux que ça 24
- au commissaire Lachance. Allez à deux mille sept 25

- (2007)... deux mille sept (2007), deux mille huit 1
- 2 (2008), deux mille neuf (2009). Madame Morin, peut-
- être nous descendre le document. J'aimerais voir. 3
- Le monter, allez plus haut. Parfait. On va aller 4
- aux années, là. Alors, allez à deux mille sept 5
- (2007).6
- 7 R. Ça a été tranquille.
- Q. [490] Deux mille sept (2007). Alors, vous avez cent 8
- 9 neuf mille quatre cent trente-six (109 4) plus
- vingt-six mille (26 000 \$). Alors... 10
- LA PRÉSIDENTE : 11
- 12 Q. [491] Ça a été tranquille, vous dites, dans les
- années deux mille sept (2007)? 13
- R. Ah! Excusez. 14
- Me DENIS GALLANT : 15
- Q. [492] Deux mille huit (2008) ensuite de ça. Deux 16
- mille huit (2008). Descendez, je veux voir le 17
- chiffre. Cent soixante-neuf mille (169 000 \$). Là, 18
- on est en haut de deux cent mille (200 000 \$). Et 19
- 20 c'est toujours pour votre Claude Kluzinski que vous
- payez quoi? Moi, j'ai vu des chèques de six mille 21
- (6 000 \$), huit mille dollars (8 000 \$) que vous 22
- 23 lui avez remboursé. Vous chargez à Dessau en deux
- mille huit (2008) au-dessus de... cent soixante-24
- neuf (169 000 \$), au-dessus de deux cent mille 25

Le 26 mars 2013

- dollars (200 000 \$)... 1
- 2 R.Il y a des fois...
- Q. [493] Laissez-moi juste terminer. Au-dessus de deux 3
- cent mille dollars (200 000 \$) pour qu'il prépare 4
- des appels de qualification. Alors, vous avez 5
- fraudé Dessau? Est-ce que c'est ça votre... 6
- R. Que j'ai quoi? 7
- Q. [494] Fraudé Dessau? 8
- R. Pourquoi fraudé Dessau? 9
- Q. [495] Bien, qu'est-ce que vous avez fait pour deux 10
- cent mille dollars (200 000 \$) à part d'avoir 11
- 12 Claude Kulczycki qui est un expert pour monter des
- appels de proposition, ou des appels de 13
- qualification? 14
- R. Ils ont eu besoin de moi pour se classifier pour la 15
- première fois, pour trois ans. 16
- Q. [496] Oui. 17
- R. Il y a eu une entente qu'on me disait : « O.K. On 18
- va te verser selon les résultats de notre... » d'un 19
- 20 contrat qu'on a eu. C'était toujours selon ce
- qu'ils pensaient puis ils me versaient mes... 21
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire: 22
- Q. [497] Est-ce que vous avez déjà pensé que Dessau 23
- voulait vous mettre entre eux et ce fameux Claude 24
- Kulczycki? Parce que pour monter le document 25

- technique, dans des domaines variés, génie civil, 1
- 2 le laboratoire, le mécanique, c'est la même
- personne qui ajuste les bordereaux. 3
- R. C'est... 4
- Q. [498] Est-ce que c'est possible qu'on ait voulu, 5
- dans les faits, vous mettre entre Dessau et ce 6
- 7 monsieur Claude Kulczycki parce qu'on trouvait ça
- commode qu'il y ait quelqu'un dans le milieu pour 8
- 9 la tâche qu'on demandait dans les faits à ce
- monsieur Claude Kulczycki? Avez-vous eu ce 10
- sentiment-là, parfois? 11
- 12 R. Non. Moi, ma connaissance, la personne que je
- connaissais, il avait besoin... comme on dit, je 13
- l'ai engagé. Mais chez Dessau, moi, je n'ai jamais 14
- été... moi, je faisais affaire avec Rosaire, c'est 15
- tout. 16
- Me DENIS GALLANT : 17
- Q. [499] Rosaire, on en parlera amplement demain, 18
- Rosaire. Rosaire, également, c'est une personne que 19
- 20 vous connaissez comme ça, que vous rencontrez à
- moult occasions et Rosaire va s'approprier ce 21
- département-là, quand vous parlez de Denise Renaud, 22
- 23 là, c'est son bébé. Vos comptes d'honoraires
- rentrent, je vous donne un exemple, votre compte 24
- d'honoraires va rentrer le dix (10) juillet, le dix 25

- (10) juillet il va être approuvé et il y a un 1
- 2 chèque qui va sortir le dix (10) juillet. Si vous
- voulez, on va tous les faire, ces chèques-là. Et 3
- c'est aussi simple que ça, là, ça ne passe pas par 4
- personne d'autre que par Rosaire, là, et vous nous 5
- dites... 6
- R. Par sa secrétaire. 7
- Q. [500] Par sa secrétaire. O.K.? 8
- 9 R. Oui.
- Q. [501] C'est le bébé de Rosaire et vous nous dites 10
- que lui, pour qu'il se qualifie et je vous ai 11
- montré deux années de suite, il fallait qu'il se 12
- requalifie, ça a pris deux ans pour qu'il se 13
- requalifie? Qu'on ait des montants de cent 14
- soixante-neuf mille (169 000), une année, cent 15
- quarante (140 000), une autre année? 16
- R. Non, c'est, quand tu es classifié, c'était pour un 17
- mandat de trois (3) ans. C'était pour trois (3) 18
- 19 ans.
- Q. [502] Oui, mais une fois, une fois qu'il est 20
- classifié, qu'est-ce que vous avez à faire comme 21
- travail? 22
- 23 R. Mais oui, mais...
- Q. [503] Qu'est-ce que vous avez à faire comme 24
- travail, une fois que c'est classifié? 25

Le 26 mars 2013

- R. Je n'ai peut-être pas grand-chose à faire, mais 1
- 2 coudonc, j'ai toujours, c'est moi qui l'ai ouvert,
- la porte, ça devenait comme mon client. 3
- Q. [504] O.K. Donc, quand vous faites, par exemple, 4
- vous faites, vous envoyez un compte le neuf (9) 5
- janvier deux mille huit (2008) de deux mille quatre 6
- cents (2 400), le dix-huit (18) février deux mille 7
- huit (2008), de six mille (6 000), le vingt-sept 8
- (27) mars deux mille huit (2008), de trois mille 9
- (3 000), le quatre (4) avril deux mille huit 10
- (2008), de douze mille (12 000), le onze (11) avril 11
- 12 deux mille huit (2008), puis je peux continuer, de
- dix huit mille (18 000), vous soumettez des notes 13
- d'honoraires. Comme je vous ai dit, on peut toutes 14
- les regarder si vous voulez, mais dans laquelle 15
- vous écrivez que vous avez fait du démarchage, et 16
- vous calculez le nombre d'heures que vous avez 17
- fait, vous avez passé... 18
- R. Ce n'était pas à l'heure. 19
- Q. [505] Vous avez passé dans le dossier. 20
- R. C'est mon temps... c'est mon temps. 21
- Q. [506] Je vais terminer, je vais juste terminer. 22
- Monsieur Trépanier, ce que vous faites, c'est que 23
- vous faites un compte d'honoraires dans lequel vous 24
- chargez des honoraires professionnels à un taux 25

- horaire. Plus, dans certaines factures, je les ai
- toutes vues, dans certaines factures, vous chargez
- également du kilométrage, puis souvent, vous avez
- 4 raison, c'est quand vous faites une facture au nom
- de Bernard Trépanier, pas au nom de Bermax que vous
- 6 chargez le kilométrage. Alors, ce que ça veut
- dire..
- 8 R. Maître Gallant, j'aimerais voir les factures.
- 9 Q. [507] Parfait. On va commencer avec ça demain
- 10 matin.
- 11 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [508] J'aimerais juste une petite question avant de
- quitter. Vous avez dit que vous ne vous souveniez
- 14 plus combien vous payiez monsieur Kuczycki. Dans
- quel compte le mettez-vous, monsieur Kulczycki?
- 16 R. Je l'ai mis dans ce compte-là, je l'ai payé souvent
- 17 comptant.
- Q. [509] O.K. Donc, dans le compte « argent comptant
- 19 »? O.K. Et est-ce que vous pouvez nous dire combien
- vous le payiez en argent comptant?
- 21 R. Je n'ai pas de souvenance, ça fait un petit bout
- 22 que je l'ai...
- Q. [510] Je comprends, mais vous pouvez nous donner
- une approximation.
- 25 R. Cinq mille (5 000), je lui ai donné un dix mille

- (10 000). 1
- 2 Q. [511] O.K. Et ça, c'était à tous les quoi?
- R. Une fois de... je ne peux pas, je ne peux pas me 3
- souvenir. 4
- Q. [512] À chaque fois que vous facturiez? 5
- R. Non, non, non, pas à chaque fois. 6
- 7 Q. [513] Une fois par mois? Une fois par semaine?
- R. Dans un mois, deux mille quatre cents (2 400)... 8
- Non, une fois par deux mois, je lui envoyais 9
- quelque chose. 10
- Q. [514] À peu près cinq mille (5 000) aux deux mois? 11
- R. À peu près, oui, peut-être. Je ne veux pas 12
- m'aventurer sur les montants ou les dates. 13
- Me DENIS GALLANT : 14
- Q. [515] Mais on vous a fait une demande, vous m'avez 15
- envoyé les chèques, j'en ai deux au nom de Claude 16
- Kulczycki; est-ce que c'est possible qu'il y en ait 17
- d'autres? 18
- R. Ce que j'ai, c'est ce que j'ai. 19
- 20 Q. [516] Parfait.
- R. C'est ce que j'avais chez... je suis allé chercher 21
- ça, moi, chez Raymond Chabot. 22
- Q. [517] O.K. Ceci étant dit, avant qu'on quitte, je 23
- vous ai montré les montants annuels, je comprends 24
- également que vous aviez d'autres clients et je 25

- 131 -Me Denis Gallant

- comprends également qu'entre deux mille quatre 1
- (2004) et deux mille six (2006), vous receviez un 2
- salaire d'Union Montréal de quatre-vingt-deux mille 3
- (82 000) par année, c'est exact? 4
- R. Exact. 5
- Q. [518] Parfait. C'est beau. On se voit demain. 6
- LA GREFFIÈRE : 7
- Est-ce que vous déposez la liste? 8
- Me DENIS GALLANT : 9
- Oui, je vais la déposer. 10
- LA GREFFIÈRE : 11
- 12 57P-600.

13

- 57P-600 : Liste des paiements effectués à Bermax 14
- et Bernard Trépanier de 2002 à 2010 15

- (16:32:59)17
- LA PRÉSIDENTE : 18
- Oui, c'est ça. Oui, Maître. 19
- Me DANIEL ROCH : 20
- Oui. Mon collègue a dit que c'est tout de la 21
- 22 juridiction fédérale. Je comprends que demain, il
- 23 va essayer de démontrer que ça ne regarde pas le
- fédéral. Parce que si ça reste fédéral, je 24
- comprends que... Je veux juste signaler ça, je ne 25

- veux pas m'immiscer. 1
- LA PRÉSIDENTE : 2
- Oui, oui, vous avez raison. Vous avez raison. 3
- Maître. 4
- Me DENIS GALLANT : 5
- Moi, la seule chose, c'est que le témoin a demandé 6
- des factures et il y a une explication. Moi, je 7
- pars avec une lettre d'entente. 8
- LA PRÉSIDENTE :
- Oui, c'est ça. 10
- Me DENIS GALLANT : 11
- 12 Je pars avec une lettre d'entente, Madame la
- Présidente... 13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- 15 C'est ça.
- Me DENIS GALLANT : 16
- ... qui dit... 17
- Me DANIEL ROCH : 18
- C'est ce que je comprends. 19
- Me DENIS GALLANT : 20
- ... qu'il a des municipalités comme clients. 21
- LA PRÉSIDENTE : 22
- Inquiétez-vous pas, on n'entend pas entrer dans le 23
- domaine fédéral... 24

- Me DENIS GALLANT : 1
- Tout à fait. 2
- LA PRÉSIDENTE : 3
- ... du tout, du tout, du tout. 4
- Me DANIEL ROCH : 5
- Merci beaucoup, Madame la Présidente. 6
- Me DENIS GALLANT : 7
- Merci, Maître Roch. 8
- LA PRÉSIDENTE : 9
- Cela étant dit, Maître Mageau, avant de quitter, 10
- j'aimerais simplement vous dire qu'on va vous 11
- 12 accorder, évidemment, votre demande de statut de
- participant, mais une décision... nous allons 13
- rendre une décision incessamment quant à la demande 14
- des procureurs de la Commission de permettre aux 15
- procureurs de limiter les détails de l'information 16
- contenue dans les résumés de témoignage anticipé ou 17
- encore dans les documents afin d'assurer le bon 18
- déroulement de l'enquête. Ça va? Parfait. Alors, à 19
- demain, Monsieur Trépanier. 20
- R. Merci. 21
- 22 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS
- 23 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1	SERMENT
2	Nous, soussignées, ODETTE GAGNON et
3	DANIELLE BERGERON sténographes officielles,
4	certifions que les feuilles qui précèdent sont et
5	contiennent la transcription d'un enregistrement
6	numérique, hors de notre contrôle et est au
7	meilleur de la qualité dudit enregistrement, le
8	tout conformément à la loi. Et nous avons signé,
9	
10	
11	
12	
13	Odette Gagnon
14	(Tableau #202129-3)
15	Sténographe officielle
16	
17	
18	
19	Danielle Bergeron
20	(Tableau #289077-1)
21	Sténographe officielle